

## ***Le mot du préfet***

*Le 28 juin 2012, lors de ma présentation du rapport d'activité des services de l'Etat en Dordogne, je conclusais mes propos par cette citation de Marie Curie : «On ne fait jamais attention à ce qui a été fait, on ne voit que ce qui reste à faire ».*

*Si cette phrase nous rappelle que nous sommes foncièrement tournés vers l'avenir, elle nous dit aussi que l'avenir trouve ses fondations dans le passé.*

*Ce rapport d'activité est donc à la fois un bilan, pour mesurer ce qui a été fait, et une invitation à se projeter avec volontarisme vers demain.*

*En 2012, dans un contexte économique toujours aussi difficile, l'Etat s'est mobilisé au sein du pacte social, dans l'aménagement du territoire et pour la sécurité. Il l'a fait, aux côtés des autres partenaires de l'action publique, tant dans les projets de long terme que sont le développement des infrastructures, la modernisation de l'Etat, la formation des hommes et des femmes, la protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie, le soutien à l'économie et la cohésion sociale ... que dans la réactivité face aux événements de la vie collective, la gestion de crise, les défaillances d'entreprises, le service aux personnes ou encore la lutte contre les diverses formes d'insécurité.*

*Je souhaite que ce rapport permette à tous les Périgordins de mieux connaître les actions des fonctionnaires de l'Etat dans le département, qui participent avec force et conviction à la qualité du service public et au respect de l'intérêt général.*

*Conscients que nos concitoyens attendent de l'Etat des repères clairs et des réponses concrètes à leurs problèmes, nous nous attacherons, en 2013 comme en 2012, à créer une dynamique forte d'actions et de présence publiques autour de trois mots d'ordre : rapidité, souplesse et partenariat.*

*Soyez assurés de notre engagement en ce sens.*



Jacques BILLANT



# RAPPORT D'ACTIVITE

## DES SERVICES DE L'ETAT 2012

### Sommaire

-  Moderniser l'action publique
-  Emploi et mutations économiques
-  Sécurité des citoyens
-  Aménagement, environnement et développement des territoires
-  Protection des populations
-  Cohésion sociale
-  Education
-  Respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles
-  Gestion financière et fiscale

L'ensemble des services de l'Etat a apporté une contribution à la rédaction de ce rapport d'activité



# Moderniser l'action publique

## Des démarches de qualité

### Une préfecture certifiée qualipref depuis 2007

#### ➤ L'accueil du public

Un nouvel espace d'accueil a été totalement réorganisé afin de mieux accueillir les usagers, mais également de leur éviter des pertes de temps :

- accessibilité des personnes handicapées aux services facilitée,
- création de guichets d'accueil individualisés,
- rénovation des locaux,
- accueil des usagers par des hôtesses qui les guident vers le service adapté pour leur éviter une attente inutile aux guichets,
- création d'un « dépôt-express » pour les demandes d'immatriculation et les permis de conduire.

#### ➤ L'accueil des ressortissants étrangers

L'enjeu vise à faciliter les démarches et sécuriser le parcours du migrant : l'amélioration de l'accueil des étrangers est une priorité du ministre de l'Intérieur.

A la préfecture, elle se traduit notamment par :

- la création de 3 nouveaux guichets individualisés plus spacieux, plus clairs, favorisant la qualité de l'échange et la confidentialité,
- une évolution des modalités d'accueil,
- la mise en place d'un accueil sur rendez-vous pour les demandeurs d'asile à compter de 2013,
- une ligne téléphonique dédiée pour les demandeurs de séjours remplissant les conditions de la circulaire d'admission exceptionnelle au séjour du 28 novembre dernier,
- le renforcement de l'accueil du public par la mobilisation de trois agents (au lieu de 2) en cas d'affluence de ressortissants étrangers pendant le créneau horaire défini (8 h 30 – 12 h 00).

#### ➤ La sécurité des procédures

La lutte contre les fraudes documentaires est une préoccupation constante.

Pour prévenir et lutter contre cette fraude, il est donc nécessaire de sécuriser les procédures et de mettre en œuvre des procédures de contrôles internes.

Ainsi, tous les agents délivrant des titres suivent, systématiquement, une formation sur ce thème spécifique.

### Des démarches qualité engagées dans les directions départementales interministérielles

- La direction départementale des territoires de la Dordogne s'est engagée, à titre de pilote dès 2011, dans la mise en place d'un système de management par la qualité visant à améliorer le service aux usagers en organisant son fonctionnement interne. Cette démarche qui concernait initialement les missions police de l'eau s'est étendue en 2013 au domaine de la nature.

Elle s'articule autour de 4 axes principaux :

- développer l'efficacité des services au regard des objectifs de reconquête et de préservation du bon état des eaux et des milieux aquatiques,
- sécuriser les pratiques sur le plan juridique,
- améliorer l'association des partenaires et des usagers,
- conforter le pilotage et l'animation au niveau central, bassin, régional et départemental

A cela s'ajoute le développement des téléprocédures en agriculture :

Afin de simplifier les démarches administratives, le ministère chargé de l'agriculture a mis en place des téléprocédures (TelePAC et TeleCALAM ) rapides, sécurisées, accessibles 24 heures sur 24, dans le cadre de la modernisation de l'État et de ses services, notamment pour les demandes d'aides de la politique agricole commune (PAC) et pour les demandes d'indemnités dans le cadre des calamités agricoles.

Afin de faciliter l'accès du plus grand nombre à ces téléprocédures, la direction départementale des territoires a mis en place un dispositif d'assistance informatique et réglementaire des télédéclarants par téléphone. Elle a également mis gratuitement à disposition des postes informatiques sur les sites de Périgueux, Saint-Astier, Nontron, Bergerac et Sarlat.

Ainsi, du 1er avril au 15 mai, période de dépôt du dossier PAC, les services de l'État accueillent, renseignent et assistent un grand nombre d'agriculteurs dans leurs démarches administratives numériques.

En 2012, 59% des exploitants agricoles périgourdiens ont fait le choix de TelePAC. L'objectif est, pour 2013, de poursuivre la progression continue et soutenue du taux de télédéclaration des aides agricoles et d'atteindre le taux de 70%.

En ce qui concerne la téléprocédure liée aux calamités agricoles, depuis qu'elle a montré sa grande efficacité lors de la sécheresse de 2011 qui avait touché près de 3 000 éleveurs, la Dordogne a décidé de traiter toutes les calamités agricoles exclusivement par voie de téléprocédure, ce qui permet de sécuriser le dispositif et d'accélérer le paiement des indemnités.

- La direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations a initié une démarche qualité dans le domaine de l'inspection.

Les services vétérinaires bénéficient ainsi d'une certification avec audits internes et externes réguliers. Il est à relever que pour les services de protection économique du consommateur, une démarche qualité est en cours en vue d'une certification ultérieure. Ces démarches sont suivies par un référent qualité.

## 191 000 euros pour l'entretien des bâtiments de l'Etat en 2012

La politique immobilière de l'Etat s'attache notamment à planifier les dépenses d'entretien de ses bâtiments. Un programme budgétaire regroupe désormais les crédits d'entretien lourd des bâtiments inscrits dans le schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

L'objectif est de valoriser le patrimoine de l'Etat par une bonne conservation et de le sécuriser par la prévention des risques. Dans ce cadre, des audits d'accessibilité et de performance énergétique sont réalisés et suivis de travaux adaptés. Ces audits ont été réalisés entre 2010 et 2011.

En 2012, 191 000 euros ont été consacrés à l'entretien du parc immobilier de la préfecture, de la police et de la gendarmerie, des directions interministérielles, de la direction départementale des services de l'éducation nationale et des unités territoriales des directions régionales.

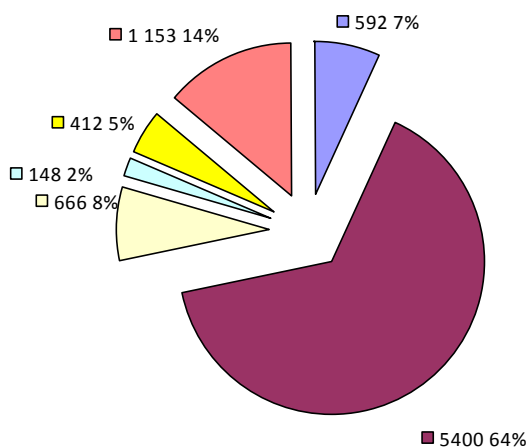
Par ailleurs, l'enveloppe mutualisée d'investissement régional (EMIR) et le programme national d'équipement (PNE) ont permis respectivement des investissements immobiliers à hauteur de 96 289 euros sur les bâtiments de la préfecture et des sous-préfectures et de 70 000 euros pour l'amélioration de l'accueil

des usagers à la préfecture (accessibilité aux personnes handicapés, guichets d'accueil des étrangers individualisés, création d'un service de dépôt express).

## Evolution des effectifs

Evolution des effectifs	2011	2012
Préfecture, DDI et Unités Territoriales	622	<b>592</b>
Sécurité (police et gendarmerie)	1 128	<b>1153</b>
Administration pénitentiaire et protection judiciaire	421	<b>412</b>
Défense nationale	137	<b>148</b>
Education	5 394	<b>5400</b>
Economie – Finances	688	<b>666</b>
<b>Total</b>	<b>8 390</b>	<b>8371</b>

Répartition effectifs 2012



- préfeture DDI unités territoriales
- Education
- Economie - Finances
- Défense
- Administration pénitentiaire et protection judiciaire
- Sécurité





# Emploi et mutations économiques

En 2012, le marché du travail en Dordogne a continué de se dégrader. En fin d'année, le taux de chômage (11,2 %) était plus élevé que ceux enregistrés aux niveaux régional (9,9 %) et national (9,9 %). Le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de 8,8 % par rapport au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2012, le département comptait 20 798 demandeurs d'emploi en catégorie A en données brutes (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi), soit une augmentation de 8,8 % sur les 12 derniers mois, et 29 824 en catégorie ABC en données brutes, soit une augmentation de 7,9 % en un an.

Une dégradation similaire est observée dans les entreprises. Le nombre de salariés de l'industrie et du commerce régresse de 2,5 % sur les douze derniers mois avec une tendance plus prononcée dans le bâtiment et les travaux publics avec une baisse de 3,2 %.

Le nombre d'heures de chômage partiel a progressé de plus de 50 % par rapport à 2011. Sur la même période, le nombre de recrutements par les entreprises de travail temporaire a régressé de 7 %.

En fin d'année, 41 entreprises étaient en chômage partiel, soit 678 salariés concernés (contre 21 au 31 décembre 2011 et 1 105 salariés).

## L'accès et le retour à l'emploi

### Les structures d'appui aux actions conduites en faveur de l'emploi

#### ➤ L'activité de Pôle Emploi s'est inscrite dans un environnement économique défavorable

Face à cette dégradation de la situation de l'emploi, Pôle Emploi a mis en œuvre des actions pour agir sur le placement des demandeurs d'emploi et assurer la satisfaction des besoins des entreprises. Ces actions sont déclinées au niveau de la région Aquitaine et au niveau de la Dordogne.

Les chiffres du marché du travail montrent d'importants mouvements avec 36 000 inscriptions et 33 500 radiations. Près de 118 000 entretiens ont été conduits ayant débouché sur 13 838 prestations de recherche d'emploi, d'orientation professionnelle ou d'évaluation des compétences.

Les agents de Pôle emploi ont eu 24 523 contacts avec les entreprises et procédé à 1171 visites d'entreprises. Cette mobilisation des conseillers a permis de recueillir 12 640 offres, ce qui correspond à une diminution importante des possibilités de mises en relation entre entreprises et demandeurs d'emploi. Ce sont 78 947 mises en relation qui ont été effectuées et 89 % des offres qui ont été satisfaites.

La méthode de recrutement par simulation a été utilisée avec succès lors de dépôts importants d'offres.

Pour adapter les demandes d'emploi aux postes proposés par les entreprises, des formations type **Action de Formation Préalable au Recrutement et Préparation Opérationnelle à l'Emploi** ont également été mises en place, ce qui a permis la concrétisation de 379 embauches pour un budget de 530 447 euros.

Dans le cadre d'une convention entre Pôle emploi et le Conseil Général de la Dordogne, une équipe spécialisée de conseillers intervient auprès des bénéficiaires du RSA et en appui des référents du Conseil Général dans leur rôle d'orientation et d'accompagnement renforcé. Ainsi, 408 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés professionnellement, ce qui a permis notamment 90 reprises d'emploi (dont 31 en CDI) et 98 entrées en formation.

#### **Pôle Emploi a développé ses actions de formation en direction des demandeurs d'emploi.**

- 634 demandeurs d'emploi (21 % des entrées de la région Aquitaine), sont entrés en **formation conventionnée par Pôle emploi** durant l'année 2012. Ce dispositif permet de développer les compétences des demandeurs d'emploi, de renforcer leurs capacités professionnelles pour répondre à des besoins de qualification identifiés au niveau local ou professionnel. A noter que 61 % des demandeurs d'emploi formés

sont des femmes et que les seniors représentent 26 % du total. Le budget consacré à cette intervention dépasse 800 000 euros pour la Dordogne.

- 288 actions individuelles de formation ont par ailleurs été financées.

### **La nouvelle convention tripartite**

La nouvelle convention tripartite signée le 11 janvier 2012 a fixé de nouvelles orientations à Pôle emploi, avec la personnalisation de l'offre de services aux demandeurs d'emploi et aux entreprises, la nécessité d'agir en proximité plus grande avec les territoires et le redéploiement des moyens vers l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Afin de mettre en œuvre ces orientations, Pôle emploi s'est doté d'un plan stratégique pour 3 ans : « Pôle emploi 2015 ». Son élaboration a reposé en 2012 sur une démarche participative et sa mise en œuvre opérationnelle débutera en 2013.

**D'ores et déjà, un renfort de 18 postes a été accordé à la Dordogne pour en faciliter la réalisation.**

#### **➤ Un service public de l'emploi (SPE) ordonné autour de trois échelons territoriaux :**

- le SPER, sous la présidence du préfet de région, met en œuvre la politique de l'emploi dans la région, en définissant par département les objectifs, les moyens et l'évaluation des actions conduites ;

- le SPED, sous la présidence du préfet de département, élabore un plan d'action et coordonne les actions conduites au niveau départemental. En 2012, le SPED a notamment organisé la mise en œuvre des emplois d'avenir en Dordogne.

- le SPEL, animé par le sous-préfet d'arrondissement, mobilise l'ensemble des moyens du service public de l'emploi sur son territoire. Il se réunit mensuellement et adapte localement les orientations prises soit au niveau régional, soit au niveau départemental. Le département de la Dordogne a mis en place 4 SPEL.

### **Une action renforcée en faveur de l'insertion des adultes en difficulté**

#### **➤ 17,2 millions d'euros au titre des contrats aidés du plan de cohésion sociale**

Les contrats aidés ont pour objet de faciliter l'insertion professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Le contrat unique d'insertion (CUI) prend la forme du contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand et du contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand.

En 2012, 3 064 CUI-CAE et 294 CUI-CIE ont été prescrits, soit par les services de Pôle Emploi, soit par le Conseil Général (pour les bénéficiaires du RSA), soit par les Missions Locales (pour les jeunes), soit par Cap emploi (pour les travailleurs reconnus handicapés). Le département de la Dordogne se classe parmi les premiers prescripteurs de contrats aidés de la région.

L'État détermine les publics bénéficiaires, prend en charge une partie de la rémunération et accorde des exonérations de charges sociales, ce qui représente un montant de 17,2 millions d'euros pour 2012.

Au titre de l'année 2013, une enveloppe de 1 149 CAE et de 147 CIE a été attribuée à la Dordogne pour le premier semestre. Au 24 mai, 1 058 CAE ont été prescrits, soit 92,1 % de l'objectif et 108 CIE, soit 73,5 % de l'objectif.

#### **➤ 1 870 demandeurs d'emploi de longue durée ou percevant les minima sociaux bénéficiaires de mesures d'insertion par l'économique**

Ce secteur de l'insertion par l'activité économique permet le retour vers l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Il offre un accompagnement global intégrant la logique d'insertion professionnelle par une mise en situation de travail et la dimension sociale qui caractérise ces publics.

Une subvention versée par l'Etat compense la moindre productivité des salariés dans le cadre d'une activité marchande et prend en charge une partie du coût de cet accompagnement.

Le dispositif est organisé autour de 36 structures conventionnées qui ont accompagné 1 870 personnes en insertion en 2012.

870 salariés sont sortis du dispositif au cours de l'année, dont 208 en emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois), 164 en emploi de transition (CDD ou intérim de moins de 6 mois ou contrat aidé) et 148 en sortie positive (formation pré qualifiante ou qualifiante).

### **Le renforcement du plan d'actions en direction des jeunes**

L'accès à l'emploi des jeunes sans qualification constitue une priorité gouvernementale traduite par un accompagnement personnalisé autour de trois dispositifs classiques:

- le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) : il a permis en 2012 d'accompagner 913 jeunes. Il est complété par une allocation financière dont l'enveloppe s'est élevée à 300 000 euros en 2012.
- le fonds pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes (FIPJ), destiné à des jeunes confrontés à des difficultés particulières en matière d'hébergement, de mobilité ou d'évaluation des acquis scolaires, intervient en complément d'actions existantes. 520 jeunes en ont bénéficié en 2012 pour un montant de 23 360 euros.
- le dispositif du CAE-immersion a permis à 229 jeunes d'acquérir, dans des collectivités locales et des associations, une expérience professionnelle qui sera transférable sur un emploi du secteur marchand.

La loi du 26 octobre 2012 a complété le dispositif existant avec la création des **emplois d'avenir** destinés à faciliter l'insertion des jeunes de bas niveau de qualification. Sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2013, l'enveloppe de l'Aquitaine s'élève à 4 275 emplois, dont 458 pour la Dordogne.

Au 24 mai 2013, les missions locales de Dordogne et CAP emploi ont signé 217 emplois d'avenir sur les 1196 conclus en Aquitaine, soit 18,14 % des réalisations.

Les collectivités territoriales avec 38 % des recrutements constituent la première catégorie d'employeurs devant les associations (29 %) et les établissements publics sanitaires et sociaux (23 %).

Les jeunes sans aucun diplôme représentent 52 % des embauches.

Les postes occupés sont majoritairement de deux catégories, les postes techniques à hauteur de 40 % (entretien de la voirie, des espaces verts et du bâtiment) et les postes d'aide à la personne pour 34 % des recrutements.

1 929 contrats d'apprentissage ont été conclus, ainsi que 611 contrats de professionnalisation.

Si les contrats d'apprentissage se maintiennent globalement avec une très légère hausse de 1% en un an, ils déclinent cependant nettement dans le secteur public avec une baisse de 28% par rapport à l'année précédente.

Les contrats de professionnalisation connaissent une baisse de 12%, moins importante que celle de l'année 2011 qui était de 18%. La part des jeunes de moins de 26 ans représente 78% de la totalité des contrats de professionnalisation

### **Le lancement des contrats de génération**

2013 est l'année de démarrage des contrats de génération pour une période de 5 ans et un objectif national de 500 000 contrats avec 3 enjeux majeurs :

- L'insertion durable en emploi des jeunes en CDI,
- Le maintien en emploi ou le recrutement des seniors,
- La transmission des savoirs et des compétences.

### **Un accompagnement renforcé des jeunes demandeurs d'emploi**

Les partenaires sociaux, dans le cadre de l'accord national interprofessionnel du 7 avril 2011, ont facilité la mise en place d'un dispositif d'accompagnement renforcé en faveur des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans. Il peut durer jusqu'à 18 mois en trois phases (diagnostic avec le jeune, définition d'un projet professionnel et suivi dans l'emploi) et vise à favoriser l'accès à un emploi en CDI ou en CDD d'au moins six mois. 104 jeunes sont concernés.

## **La reconnaissance des compétences**

### **➤ La certification des compétences professionnelles**

L'Etat organise des sessions pour l'obtention de titres professionnels, de certificats de compétences professionnelles (CCP) et de certificats complémentaires de spécialités (CCS). En Dordogne, les 14 centres agréés ont accueilli 847 stagiaires qui ont préparé 56 titres. 553 titres ont été délivrés et 169 stagiaires ont obtenu une validation partielle de leurs titres.

### **➤ La validation des acquis de l'expérience (VAE)**

Le droit individuel à la validation des acquis de l'expérience permet à un salarié ou à un demandeur d'emploi de faire reconnaître ses compétences acquises par un certificat, un titre ou un diplôme professionnel. En 2012, 64 demandes de validation ont été déposées, dont 55 % par des femmes et 45 % par des hommes, 48 % par des demandeurs d'emploi, 33 % par des salariés et 19 % par des artisans ou autre situation. 62 demandes ont été traitées positivement et 18 candidats(es) ont obtenu un titre professionnel.

## 1,2 million d'euros pour le travail des personnes handicapées

Le plan régional d'insertion des travailleurs handicapés, mis en place en 2011, s'est poursuivi au cours de l'année 2012. Le travail s'est concentré sur un diagnostic concernant :

- l'amélioration du pilotage inter-institutionnel,
- l'amélioration de la problématique du handicap,
- la sécurisation des parcours professionnels des personnes handicapées,
- le développement de la communication sur la politique de l'emploi des personnes handicapées.

Le contrôle de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a porté sur 625 déclarations d'entreprises. Les 476 entreprises assujetties peuvent satisfaire à l'obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées grâce à plusieurs possibilités, comme l'emploi direct, la passation de marchés avec des entreprises adaptées, l'accueil de stagiaires ou le versement d'une contribution. En définitive, 178 entreprises répondent aujourd'hui à l'obligation par l'emploi direct.

Par ailleurs, afin de garantir les ressources des travailleurs handicapés, l'Etat a financé, dans 5 entreprises, 96 postes adaptés pour des travailleurs handicapés pour un montant de 1 305 000 euros.

## L'accompagnement des mutations économiques

En 2012, le nombre de licenciements économiques a sensiblement augmenté, passant de 995 à 1 091, soit une augmentation de 9,6 %.

11 procédures de licenciements collectifs de 10 salariés et plus, correspondant à 225 suppressions d'emploi (en 2011 : 10 procédures concernant 295 emplois supprimés) ont été traitées en Dordogne.

### Une chargée de mission développement économique

Sa mission : aller au-devant des entreprises pour leur offrir un appui individualisé et transverse

Il s'agit :

- de recueillir lors d'un entretien les projets des entreprises, leurs besoins et les freins rencontrés,
- d'identifier les difficultés et de proposer les réponses les plus pertinentes
  - en les informant sur les dispositifs publics d'accompagnement et de soutien
  - en facilitant leurs démarches auprès des administrations et des opérateurs publics
  - en les mettant en relation avec des structures régionales de coopération entre entreprises, ainsi qu'avec des experts appropriés
- d'aider les entreprises qui veulent aller à l'export en les orientant vers des interlocuteurs privilégiés (Ubifrance, CCI, ...),
- de faire le lien avec le commissaire au redressement productif,
- de promouvoir le « made in France » et le savoir-faire à travers le label « Entreprise du Patrimoine vivant ».

Davantage de demandes de prime à l'aménagement du territoire ont été instruites.

### ➤ Le fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)

Ce fonds permet aux artisans et aux TPE/PME d'accéder à des subventions dans le cadre d'opérations collectives de modernisation ou d'opérations rurales individuelles. Actuellement, les dossiers sont en attente d'un arbitrage du ministère, les financements étant insuffisants au regard des besoins.

Nombre de dossiers en attente de décision déposés avant le 01/01/2012	Nombre de dossiers en attente de décision déposés après le 01/01/2012
28	6

# Emploi et mutations économiques

## La demande d'emploi en Dordogne

Evolution de la demande d'emploi par zone SPEL au 31 décembre 2012 (cat A données brutes)

Zones SPEL	31.12.2011	31.12.2012	Variation	Taux de chômage au 30/09/2012
Périgord Nord	5 501	5 951	+ 8,2 %	
Périgueux	4 204	4 686	+ 11,5 %	
Périgord Noir	4 089	4 345	+ 6,3 %	
Sud Périgord	5 240	5 812	+ 10,9 %	
DORDOGNE	19 120	20 798	+ 8,8 %	11,2 %
AQUITAINE	151 475	163 327	+ 9,1 %	9,9 %
FRANCE	2 898 800	3 193 332	+ 10,2 %	9,9 %

Répartition de la demande d'emploi au 31.12.2012 (données CVS) Catégorie A	2011	2012	Variation
Hommes	48,7 %	49,7 %	+ 1
Femmes	51,3 %	50,3 %	- 1
Jeunes	15,5 %	15,6 %	+ 0,1
50 ans et plus	24,3 %	27 %	+ 2,7
Chômeurs de longue durée (plus de 12 mois) Catégorie ABC	36,5 %	38,5 %	+ 2

### Le secteur des services à la personne

129 organismes sont identifiés « services à la personne »

- 72 ont un agrément préfectoral leur permettant d'intervenir auprès de publics vulnérables (petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées ou toute autre personne fragilisée). 88% des organismes agréés relèvent du statut public et associatif.
- 57 autres organismes déclarés « services à la personne » ont une offre de services dite de « confort » touchant notamment aux activités ménagères, petit jardinage, cours et soutien scolaire à domicile, assistance informatique, téléassistance...

4165 personnes sont employées au sein de ces organismes quel que soit le mode d'intervention (prestataire et mandataire).

3 401 287 heures d'intervention ont été délivrées au profit de 34 520 bénéficiaires.

### 36 structures d'insertion par l'activité économique (38 en 2011)

- 6 associations intermédiaires ont employé 867 demandeurs d'emploi, représentant 76 ETP,
- 1 entreprise d'intérim d'insertion a recruté 194 personnes, soit 38 ETP,
- 8 entreprises d'insertion ont recruté 121 personnes, soit 58 ETP,
- 20 ateliers et chantiers d'insertion ont recruté 577 demandeurs d'emploi, soit 244 ETP,
- 2 groupements d'employeurs ont recruté 108 demandeurs d'emploi, soit 94 ETP.

Ce dispositif, animé par 175 salariés permanents, a accompagné au total 1867 personnes en insertion. L'Etat a soutenu financièrement le dispositif à hauteur de 1,1 million € en aides directes auxquelles s'ajoutent les contrats aidés.



# Assurer la sécurité des citoyens

Au cœur des missions régaliennes de l'Etat, la sécurité constitue un enjeu majeur de l'action du préfet dans le département.

## La sécurité des personnes et des biens

### Un des départements les plus sûrs de France

3<sup>ème</sup> département le plus étendu de France, la Dordogne accueille chaque année près de 3 millions de visiteurs et enregistre autant de nuitées touristiques. Elle se classe, une nouvelle fois, parmi les dix départements les plus sûrs sur le plan national.

En 2012, la délinquance générale a fortement diminué (- 663 faits constatés) en passant pour la 1<sup>ère</sup> fois sous la barre symbolique des 13 000 faits (12 683 faits constatés).

Aucun des trois indicateurs principaux n'a connu d'évolution défavorable.

- Les atteintes aux biens diminuent nettement, avec 528 faits de moins qu'en 2011 : 7731 faits ont été constatés en 2012 contre 8259 en 2011. Cette évolution se retrouve tant en zone police que gendarmerie.

Les sujets de préoccupation sont cependant différents d'une zone à l'autre. En zone gendarmerie, les cambriolages de résidences principales restent à un niveau élevé (+ 77 faits constatés), même si les vols sans effraction contre les particuliers dans les locaux privés sont, eux, à la baisse avec – 149 faits constatés. En zone police, l'augmentation des vols à la tire et à l'étalage (+ 25 faits constatés) contraste avec la tendance très favorable des autres index des atteintes aux biens.

- Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrent une stabilité: 1363 faits constatés en 2012 contre 1358 en 2011. Dans cet indicateur, la baisse à un niveau remarquable des violences physiques crapuleuses (72 faits constatés contre 103 en 2011) et des coups et blessures volontaires (696 faits contre 713 en 2011) contraste avec l'augmentation sensible des infractions de nature sexuelle et des violences, mauvais traitements et abandons d'enfants (+ 80 faits constatés rien qu'en zone gendarmerie). Cette dernière donnée doit cependant être relativisée puisque 70 % des plaintes pour violences sexuelles contre mineurs aboutissent à un classement sans suite.

- Les escroqueries et infractions économiques et financières connaissent une légère baisse : 1 824 faits constatés en 2012 contre 1 836 en 2011. Cette baisse aurait été plus importante sans l'accroissement notable, en zone gendarmerie, des escroqueries et abus de confiance (+ 105 faits), dont 25 % sont réalisés par le l'usage d'Internet.

L'ensemble de ces bons résultats est du à une volonté sans faille et un engagement de tous les acteurs, notamment par :

- la réalisation d'actions de prévention et de sensibilisation telles que l'opération tranquillité absence, la sensibilisation des habitants, des commerçants et chefs d'entreprise, ou encore l'accentuation de la présence et la visibilité des forces de l'ordre sur la voie publique.
- la réalisation d'actions de coordination entre les services telles que les ordres de sécurité saisonniers (estival, fin d'année,...), le plan anti hold-up, les comités de pilotage du CODAF, la cellule anti cambriolages.

### 177 010 euros pour la prévention de la délinquance

Les actions de prévention de la délinquance sont financées par les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS - Volet prévention de la délinquance) et de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT).

➤ 69 000 euros au titre du FIPD



Ce fonds favorise le développement et le renouvellement des politiques locales de prévention de la délinquance. Il permet notamment de soutenir les maires dans la mise en œuvre des compétences qui leur ont été confiées par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

En 2012, l'enveloppe a permis de financer 11 projets de prévention de la délinquance portant sur les axes stratégiques suivants : la lutte contre le décrochage scolaire (9 500 euros financés pour 3 actions), la prévention de la récidive (26000 euros pour 5 actions), la lutte contre les violences intrafamiliales et faites aux femmes (7800 euros pour 2 actions), et l'intervenant social dans les services de police et de gendarmerie (25700 euros).

➤ **23 000 euros au titre du CUCS – Volet « prévention de la délinquance ».**

➤ **85 010 euros de la MILDT** pour financer 36 projets. Ces crédits ont été affectés à des actions de prévention dans les établissements scolaires (pour 24 189 euros), de prévention hors établissements scolaires (pour 28 594 euros), de soin, d'insertion et de réduction des risques (pour 30 500 euros) et « d'application de la loi » (pour 1727 euros).

## La sécurité routière

### Bilan de l'accidentalité :

	2012	Variation par rapport à 2011
Tués	45	+12
Accidents corporels	220	- 53
Blessés	289	- 77
Blessés hospitalisés	197	- 56

Malgré la forte augmentation du nombre de tués (+12) par rapport à 2011, un fait marquant de cette année 2012 est la baisse importante du nombre d'accidents (niveau le plus bas jamais noté). La baisse du nombre de blessés et celle des blessés hospitalisés est aussi remarquable.

Cette année, les piétons sont fortement représentés au niveau de l'accidentalité avec 6 tués (2 tués en 2011) dont 5 avaient plus de 65 ans. 7 motards sont décédés sur les routes périgourdines représentant 15,5% des accidents mortels.

### Des contrôles renforcés

- un contrôle routier coordonné police et gendarmerie est organisé chaque mois, associant autant que possible les polices municipales. Ces contrôles ciblent un axe particulier et permettent un travail en profondeur. Ils misent aussi sur la prévention et la dissuasion. Ils sont ciblés prioritairement sur l'alcoolémie, la prise de stupéfiants et la lutte contre les grands excès de vitesse. A noter la présence régulière d'une unité moto zonale des CRS Sud Ouest pour renforcer les forces territoriales.

- une augmentation des infractions constatées (+40% pour les radars fixes).
- 4900 opérations de contrôle de vitesse menées (+700 par rapport à 2011)
- 1190 décisions de suspension immédiate du permis de conduire contre 1288 en 2011 (696 retraits pour alcoolémie, 209 retraits pour excès de vitesse de plus de 40 km/h, 285 suspensions immédiates pour usage de stupéfiants).
- 228 annulations du permis de conduire pour perte totale de points prononcées (184 en 2011)

### Les outils de la politique de sécurité routière

➤ **Un pôle de compétence :**

L'animation de la politique locale de sécurité routière s'appuie sur le directeur de cabinet, chef de projet sécurité routière, une coordinatrice et deux animateurs de sécurité routière.



➤ **Un observatoire départemental de sécurité routière (ODSR)**

L'observatoire regroupe les services de l'Etat et gestionnaires routiers des collectivités intervenant dans la production des chiffres de l'accidentalité locale. Il fournit des statistiques, des analyses générales de l'accidentalité et des analyses plus ciblées (analyse des données des cinémomètres, accidentalité des motos, implantation et suivi des radars fixes ou des radars pédagogiques).

➤ **Un plan départemental annuel d'actions de sécurité routière (PDASR)**

Dans le cadre des objectifs nationaux, des enjeux prioritaires définis par le Document Général d'Orientations du département et de l'étude de l'accidentalité départementale, le PDASR organise des actions autour des deux axes incontournables que sont la prévention et le contrôle-sanction :

- actions de sensibilisation en milieu scolaire de la maternelle à la terminale (continuum éducatif), avec cette année un module spécifique destiné aux jeunes permis,
- actions grand public,
- actions alcool et conduites addictives,
- actions dans le cadre du risque routier professionnel,
- actions deux roues motorisés,
- actions de perfectionnement pour les aînés.

➤ **Un Plan Départemental de Contrôles Routiers qui s'articule autour de trois axes :**

- l'analyse de la situation locale et la définition des objectifs,
- l'optimisation des capacités d'action de chacun des services par rapport à ces objectifs,
- l'évaluation des résultats.

➤ **Une commission départementale des usagers pour la signalisation routière (CCUSR)**

Son objectif est de renforcer l'écoute des usagers de la route sur la pertinence et la cohérence de la signalisation, afin d'en améliorer à terme l'acceptation et le respect pour contribuer ainsi à plus de sécurité.

## **Education routière et permis de conduire**

73 établissements d'enseignement de la conduite (8 fermetures et 3 créations en 2012), 2 centres de formation Bepecaser et 4 auto-écoles associatives organisent l'enseignement de la conduite.

4 312 dossiers de demandes de permis de conduire pour la catégorie B ont été déposés en 2012.

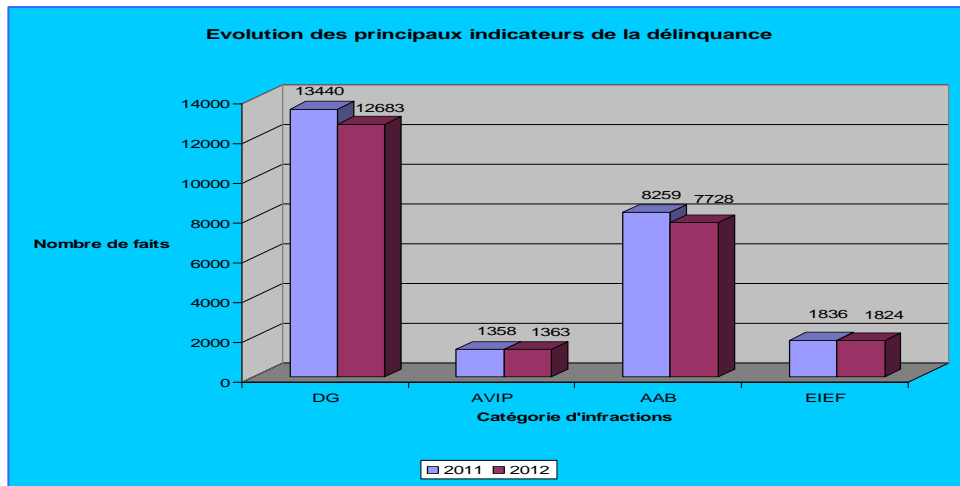
5664 candidats ont passé l'examen du permis B avec un taux de réussite de 70,37%, en hausse par rapport à 2011 (69,36 %). Ce résultat est bien supérieur au taux national de 58,5%.

La direction de la sécurité et de la circulation routière (DCSR) a engagé en janvier 2012 une procédure d'harmonisation des pratiques d'évaluation des examinateurs de l'épreuve de conduite du permis de la catégorie B. Il s'agit d'harmoniser les pratiques des examinateurs pour améliorer l'égalité de traitement des usagers.

Le diagnostic dressé en Dordogne a montré que les inspecteurs se positionnent de façon assez homogène dans l'ensemble du département par rapport au taux de réussite des divers centres dans lesquels ils sont amenés à exercer. Les échanges et dialogues réguliers entre examinateurs et la déléguée départementale à la sécurité routière se sont multipliés pour améliorer cette harmonisation des pratiques des examinateurs.

# Sécurité des citoyens

## La délinquance



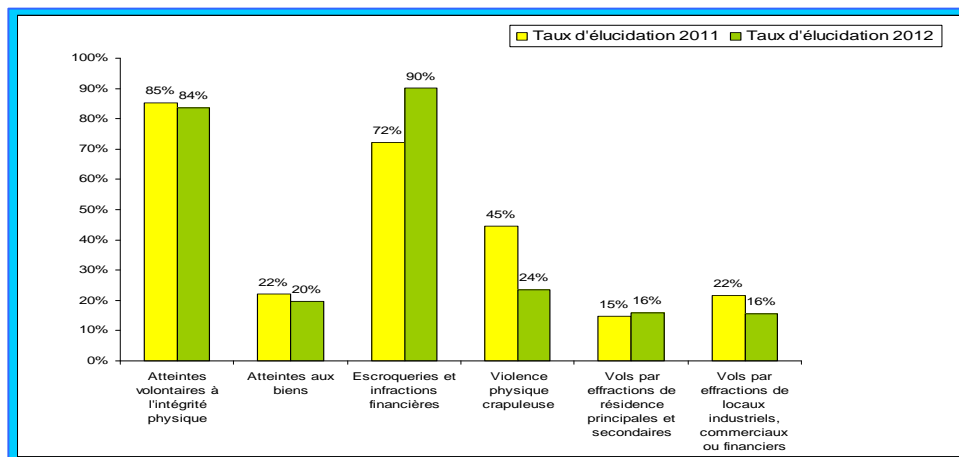
DG : Délinquance Générale

AVIP : Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique

AAB : Atteintes Aux Biens

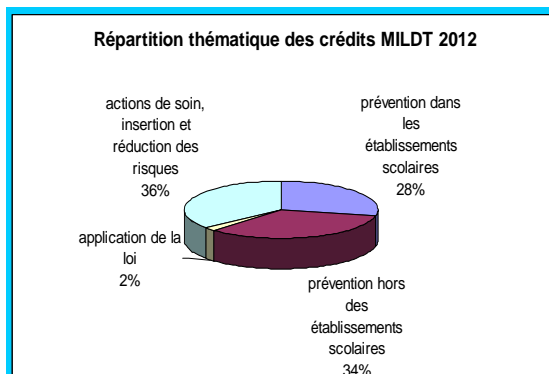
EIEF : Escroqueries et Infractions Economiques et Financières

## Taux d'élucidation

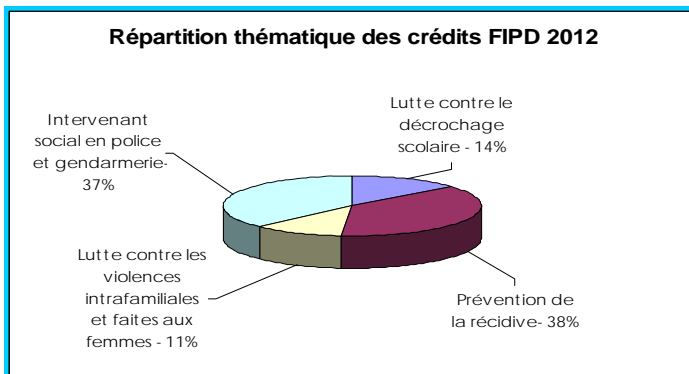


## Le financement de la prévention de la délinquance

### Crédits MILDT



### Crédits FIPD



### Actions du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF)

En 2012, 1 319 contrôles ont été diligentés en Dordogne, dont 762 dans le cadre du CODAF. Les principaux secteurs contrôlés sont le bâtiment et travaux publics, les spectacles, l'agriculture et les hôtels-café-restaurants. 178 procès-verbaux ont été dressés.

L'exploitation des procédures transmises permet un chiffrage estimatif de la fraude fiscale et sociale (cotisations et prestations) de 6,8 millions d'euros. L'activité du CODAF est à l'origine de la détection de 67 % de ce montant estimé, qui se ventile ainsi entre les organismes :

URSSAF	Services Fiscaux	Douane	MSA (cotisation)	CPAM (CMUC)	Pôle Emploi	CAF et MAS (Prestations)	TOTAL
2 236 646 €	1 117 338 €	78 404 €	524 028 €	457 037 €	326 434 €	2 073 726 €	6 813 613 €

S'y ajoute le montant de la fraude au régime social des indépendants (RSI) qui est évaluée, pour la région d'Aquitaine, à 400 963 €



# Aménagement, environnement et développement des territoires

La Dordogne bénéficie d'un patrimoine historique de renommée internationale et de sites naturels remarquables qui assurent l'attractivité touristique de son territoire. Dans ce cadre, l'Etat s'attache à concilier la préservation de ce patrimoine avec les besoins de désenclavement et de développement économique.

## Aménager l'espace

### Maîtriser le développement de l'urbanisme

#### ➤ Urbanisme en 2012

- 309 procédures sur documents d'urbanisme ont été suivies (1 schéma de cohérence territoriale, 135 POS/PLU, 174 cartes communales). 504 communes sont maintenant dotées d'un document de planification opposable.

Pour l'élaboration ou la révision de ces documents, l'Etat a apporté une aide de 182 378 euros pour les études de Plans Locaux d'Urbanisme et de cartes Communales. 10 PLU, 36 cartes communales et 1 carte intercommunale de 17 communes ont ainsi reçu une aide spécifique de l'Etat en 2012.

Pour les études du SCOT du Bergeracois, l'aide de l'État s'est élevée en 2012 à 31 000 euros. Le périmètre de ce SCOT a été étendu par arrêté préfectoral le 15 mai 2012 et la note d'enjeux a été produite par l'État.

- Sur les 557 communes de la Dordogne, 52 sont autonomes pour l'instruction des autorisations du sol. Pour les 505 communes dont l'instruction est réalisée par la DDT, 17 705 actes ont été produits, dont 4 924 permis de construire ou d'aménager.

- Fiscalité de l'urbanisme : depuis mars 2012, les taxes d'urbanisme sont établies et liquidées par la DDT qui a ainsi traité plus de 8000 dossiers au cours de l'année. Les montants liquidés représentent 2 831 812 euros au profit des collectivités territoriales et 196 542 euros de redevance d'archéologie préventive au profit d'organismes divers.

- En outre, la commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) a examiné 64 dossiers (56 cartes communales, 7 PLU et le schéma régional climat air énergie d'Aquitaine).

#### ➤ Dématérialisation des documents d'urbanisme

Les documents d'urbanisme sont dématérialisés à un format normalisé, interopérable avec de nombreuses autres informations. Cette source de données est primordiale pour la connaissance et l'aménagement du territoire, tant pour l'État que pour les collectivités.

En la matière, l'État s'est attaché à terminer en 2012 la dématérialisation des documents d'urbanisme de la totalité des communes et a continué d'accompagner les collectivités dans leur appropriation de la démarche par voie de conventionnement (plus de 150 communes y étaient engagées fin 2012).

### Promouvoir les démarches de développement durable

Dans ce domaine, l'État a notamment porté ou accompagné les actions suivantes :

- projets d'éco-quartiers à Périgueux (grand quartier de la gare) et de Saint-Aulaye ;
- guichet unique pour les énergies renouvelables : 6 dossiers photovoltaïques et 3 projets éoliens examinés ;
- animation avec les associations porteuses de projets de la semaine du développement durable : 115 actions en Dordogne menées par 122 acteurs ;

- appui méthodologique apporté à la commune de Douville et à la Communauté d'Agglomération Périgourdine, candidates aux projets agendas 21 et promotion des Plans Climat Energie Territoriaux auprès des communes déjà reconnues « Agenda 21 » ;
- surveillance de l'application des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public et actions de sensibilisation des professionnels (petits commerces, professions médicales, établissements hôteliers...);
- surveillance de l'application des règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements recevant du public et actions de sensibilisation des professionnels (petits commerces, professions médicales, établissements hôteliers...).

## Assurer une assistance technique aux collectivités

459 communes et 22 communautés de communes ont bénéficié de l'assistance technique de l'État dans le cadre de l'ATESAT proposée par la direction départementale des territoires (DDT). A ce titre, des outils d'accompagnement vers une plus grande autonomie (valise pédagogique dans le domaine de la voirie en particulier) ont été fournis aux élus.

La DDT a par ailleurs mené des opérations de pré-diagnostic thermique du patrimoine de collectivités et des réflexions d'aménagement de bourg intégrant les préoccupations d'accessibilité et de déplacement doux.

## Transports et communication

### ➤ Le raccordement de Périgueux aux lignes LGV.

Dans le cadre de la ligne LGV Tours-Bordeaux et du projet de LGV Poitiers-Limoges, une étude se poursuit pour examiner les possibilités d'amélioration du raccordement de Périgueux aux lignes LGV, soit par Coutras, soit par Limoges. RFF est chargé de mener des études d'exploitation pour préciser les modalités et les conditions de desserte de Périgueux par Limoges sans rupture de charge avec l'objectif d'atteindre 4 allers-retours TGV par jour.

### ➤ RN 21 : en 2012, la direction interrégionale des routes centre-ouest a mené :

- des travaux d'entretien à Bouniagues (190 000 euros), des opérations de pontages de fissures ( 200 000 euros) et la réparation en urgence ( 64 000 euros) d'un effondrement de la chaussée à Thiviers (importante cavité découverte sous la RN 21 en décembre 2012)
  - des interventions de sécurité routière : 17 800 euros d'interventions courantes de sécurité et sélection, avec le Conseil Général de la Dordogne cofinanceur du PDMI, de dix aménagements de sécurité à réaliser entre Trélissac et Firbeix pour un montant 3 millions d'euros.
  - des aménagements nouveaux sur la RN 221 (giratoires) à Saint Laurent-sur-Manoire et à Boulazac et la régénération de huit kilomètres de chaussée au nord de Thiviers.
- Ainsi en trois ans, la chaussée de la RN 21 a été entièrement remise à neuf entre l'entrée nord du département (commune de Firbeix) et l'agglomération de Thiviers

## Protéger le patrimoine naturel et les espèces sauvages

### Évaluer les projets en site NATURA 2000.

21 sites NATURA 2000 couvrant près de 384 km<sup>2</sup> assurent la protection d'habitats et d'espèces dans un cadre de gestion équilibré avec les activités humaines. A ce jour, 18 sites disposent d'un comité de pilotage, 9 possèdent un document d'objectif validé avec une convention d'animation et 9 sites ont un document d'objectif en cours d'élaboration.

La liste nationale des sites devant être soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 a été complétée par une liste départementale qui a pris effet en septembre 2011 et par une liste locale de plans, projets, travaux soumis à une évaluation propre au régime Natura 2000 fixée par arrêté préfectoral du 20 mars 2012.

## Restaurer la qualité des eaux d'ici 2015

Cet objectif, fixé par une directive-cadre européenne, a été poursuivi en 2012 à travers les actions suivantes :

- le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) des bassins de l'Isle et de la Dronne est en cours d'élaboration.
- un appel à candidature a été lancé pour l'organisme unique de gestion collective qui sera chargé de répartir l'eau entre les irrigants.
- 13 arrêtés restreignant les prélèvements d'irrigation ont été pris au cours de l'été. Cette année la sécheresse a duré dans le temps, puisque c'est seulement fin novembre que les dernières restrictions ont été levées.
- la protection des aires d'alimentation des captages prioritaires a été engagée sur 4 communes.
- 4 contrôles d'exploitations agricoles en matière de pollution par les nitrates d'origine agricole ont été effectués dans les zones vulnérables du Sarladais et de la vallée de la Dordogne.

## Surveiller l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L'importance des dégâts agricoles et forestiers causés par le grand gibier, a conduit à poursuivre l'augmentation des attributions au plan de chasse. Au niveau national, la Dordogne possède le plus important plan de chasse « chevreuil » (avec près de 17 200 attributions), le deuxième plan de chasse « cerfs » (avec environ 3 050 attributions) et un plan de chasse moyen de 11 500 sangliers. L'ensemble du dispositif réglementaire et les techniques allant dans le sens d'une diminution des populations de grand gibier continue à être appliqué de façon ciblée en fonction des secteurs du département.

En coordination avec l'ONCFS, une stricte application de la réglementation est observée sur les élevages de gibiers professionnels et sur les élevages et la détention d'espèces gibier à titre d'agrément.

# Soutenir le développement économique des espaces ruraux

## Aider l'agriculture et la forêt

➤ **97,3 millions d'euros d'aides directes à l'agriculture dans le cadre de la politique agricole commune.**

Le tableau en annexe détaille la répartition des 90,7 millions d'euros d'aides directes financées par l'État et l'Union Européenne, versés au 31 décembre 2012.

Les paiements de la campagne 2012 s'achèveront au cours du premier semestre 2013, avec notamment les paiements de l'aide à l'assurance récolte, le solde des versements de la prime au maintien du troupeau de vache allaitante (PMTVA) et les mesures agro-environnementales territorialisées dont le montant est estimé à 7.3 millions d'euros complémentaires.

En Dordogne, plus de 59% des agriculteurs ont utilisé le système de télé déclaration, contre 39% en 2011.

➤ **des indemnités aux agriculteurs touchés par une calamité agricole**

Au titre du régime des calamités agricoles, 80 fraisculteurs et pépiniéristes du département ayant subi des pertes de plants suite au gel de février 2012 ont bénéficié d'une indemnité pour un montant total de 585 191 euros, soit une aide moyenne par exploitation de 7 314 euros.

Le gel d'avril 2012 a également été reconnu comme une calamité agricole pour les pertes de récoltes de pommes et de poires. 69 producteurs ont été reconnus éligibles pour une indemnité totale de plus de 5.3 millions d'euros, dont 2 426 354 euros ont été versés en 2012.

➤ **un dispositif d'aide aux agriculteurs en difficulté**

9 exploitants agricoles, essentiellement producteurs de lait ou pomiculteurs, ont bénéficié d'un plan de redressement partiellement financé par l'Etat, représentant un versement de 65 000 euros au titre de la prise en charge de frais financiers.

➤ **1 551 671 euros d'aides pour une agriculture respectueuse de l'environnement.**

Ces soutiens concernent la modernisation des bâtiments, la performance énergétique et la réduction des pollutions d'origine agricole.

➤ **392 400 euros de dotations aux jeunes agriculteurs** financées à parts égales par l'État et le FEADER et **449 454 euros** de coût de **prêts bonifiés** supportés par l'État et l'Union européenne.

Si le nombre de prêts bonifiés reste stable, le département a connu en 2012 une baisse importante du nombre d'installations aidées : 24 jeunes ont bénéficié de l'aide contre 53 en 2011.

➤ **630 000 euros pour accompagner les investissements forestiers.**

228 000 euros ont permis d'accompagner des propriétaires forestiers et des collectivités pour mener des actions de valorisation de la forêt ou d'aménagement de voiries d'exploitation.

412 000 euros ont été investis dans la protection de la forêt contre les incendies.

Les enjeux de la forêt périgourdine sont également très présents dans le Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier signé à l'automne 2012. Ce plan prévoit notamment le développement de l'animation auprès des propriétaires forestiers pour encourager la gestion durable des forêts.

## Soutenir le développement des territoires

➤ **200 000 euros du fonds national d'aménagement du territoire (FNADT)** ont été attribués en 2012 : 100 000 € à la commune de Sarlat pour la redynamisation du bourg et 100 000 € à la communauté de communes du Périgord Vert pour la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

➤ **Les cinq pôles d'excellence rurale (PER)** sélectionnés en 2010 et 2011 se poursuivent. Ils se déclinent en 29 opérations d'investissement d'un montant de 10,6 millions d'euros, soutenues par des crédits Etat-Europe à hauteur de 3,5 millions d'euros :

- *Castanea Périgord* : porté par la Chambre économique pour structurer et développer la filière de production de la châtaigne (1,4 million d'euros de subventions Etat-Europe)

- *Ecopôle* : porté par le Pays du Grand Bergeracois pour développer l'éco-construction, la production agrobiologique et l'utilisation des bioénergies (709 467 euros).

Les opérations de ces deux PER doivent être terminées le 31 décembre 2014.

- *Géologie et patrimoine* : porté par le Pays de Jumilhac-le-Grand, il vise à mettre en valeur les ressources géologiques du nord-est du département et leur exploitation, à travers différentes actions de valorisation touristique et patrimoniale (298 785 euros).

- *Filière cuir en Périgord* : porté par la Chambre économique de la Dordogne, il a pour objectif de structurer la filière de production de peaux et de cuirs de très haute qualité en vue de répondre aux enjeux de développement des entreprises françaises de maroquinerie-sellerie de luxe (361 090 euros).

- *Réseau intégré d'accès aux soins en milieu rural* : porté par l'association du pays du Périgord Noir, il vise à maintenir une offre de soins de qualité grâce au fonctionnement en réseau de quatre maisons de santé pluridisciplinaires et à mutualiser certains procédés et outils notamment dans le cadre de la télémédecine (747 704 euros).

Les opérations de ces trois PER doivent être terminées le 30 juin 2015.



## Conserver le patrimoine et diffuser la culture

Dans les disciplines de la création, des industries culturelles et du patrimoine, la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et le service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP) ont mené leur action en étroite concertation avec les collectivités territoriales.

### 3,856 millions d'euros engagés par l'Etat en 2012 en faveur des actions patrimoniales

Le champ de protection du patrimoine confié à l'Etat concerne 900 monuments historiques, dont une centaine de sites préhistoriques. Certains sont inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco (15 grottes préhistoriques ornées de la vallée de la Vézère et trois sites religieux sur les chemins de Saint-Jacques).

#### ➤ Monuments historiques et espaces protégés

En 2012, 4 arrêtés d'inscription à l'inventaire des monuments historiques ont complété le champ des protections. L'Etat a accordé 40 autorisations de travaux, a effectué 20 visites sanitaires et a signé 81 arrêtés ou conventions attributives de subvention.

Le chantier de restauration des parties hautes de la cathédrale Saint Front de Périgueux s'est achevé et des travaux importants ont été menés notamment sur les églises d'Ajat, de Belvès et sur l'église de la Cité à Périgueux.

En matière d'espaces protégés, 35 communes, souvent les plus prestigieuses et les mieux préservées, sont concernées par la transformation des ZPPAUP en aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP). Pour préparer cette évolution, des réunions ont été organisées en lien avec l'Union des maires pour hiérarchiser et clarifier les enjeux afin de proposer aux communes les outils de protection adaptés à leur cas particulier. En 2012, la programmation établie sur la base de ce travail a permis de finaliser l'AVAP de Périgueux et de mettre en œuvre celles de Limeuil, Trémolat, Paunat, St Laurent des Bâtons et Ste-Alvère.

#### ➤ Préhistoire et archéologie

##### Vallée de la Vézère

###### **Lascaux :**

Le travail partenarial associant l'Etat le Département et la Région a été activement poursuivi pour sanctuariser la colline de Lascaux et faire avancer le projet de centre international de l'art pariétal de Montignac (Lascaux 4). Une convention de partenariat signée le 6 juillet 2012 en a fixé le cadre.

Le projet Lascaux 4 prévoit la création d'un nouveau fac-similé de Lascaux plus complet, assorti d'un espace multimédia d'interprétation de l'art pariétal dans le contexte environnemental et culturel dans lequel les grottes ornées se sont développées.

Ces actions de valorisation sont articulées avec une Opération Grand Site (OGS) en vallée de la Vézère.

###### **L'OGS vallée de la Vézère :**

La refonte complète des protections des nombreux sites de la vallée (classés, inscrits, AVAP..) est en cours. Pour les 15 grottes ornées identifiées par l'UNESCO, une redéfinition des limites de chacun d'eux a été proposée fin 2012 (report précis à l'échelle cadastrale identification des propriétaires, état des protections actuelles et protections projetées)

" **Lascaux 3** " : l'Etat a participé activement à la conduite scientifique et au financement de ce fac-similé constitué de panneaux mobiles, destiné à une présentation itinérante internationale. La première présentation de l'exposition à Bordeaux fin décembre 2012 a rassemblé plus de 100 000 visiteurs en moins de deux mois et demi.

Des opérations de fouille archéologique préventive ont révélé l'intérêt majeur, à l'échelle de la préhistoire européenne, des sites découverts à Canaule et Rivelles (Creysse) et sur le tracé de la déviation ouest de Bergerac. Dans le quartier Saint-Front à Périgueux, un important sondage place de la Clautre a révélé les possibles premiers mausolées chrétiens au sein de la nécropole des abords de Saint-Front.

## **697 000 euros pour la Dordogne en faveur de la création du livre et des industries culturelles**

Le travail autour des équipes artistiques et des lieux de création s'est poursuivi en liaison toujours étroite avec les collectivités territoriales qui ont été associées aux évolutions des politiques de soutien.

Parmi les opérations les plus structurantes bénéficiant d'un label national, doivent être citées :

- le pôle national du cirque à Boulazac (183 000 euros)
- la scène conventionnée de l'Odysée à Périgueux (145 000 euros),
- la compagnie conventionnée Chantier Théâtre de Saint-Paul de Serre (50 000 euros).

Des "scènes de musiques actuelles" (le Rocksane à Bergerac et le Sans Réserve à Périgueux) ont été soutenues.

Dans le domaine des arts plastiques, la dynamique a essentiellement reposé sur un programme de résidence d'artistes piloté par l'agence départementale (thématique des métiers d'art à Nontron et accueil en résidence de la plasticienne chinoise ZHU Hong au Pôle international de la Préhistoire).

Concernant le domaine du livre et de la lecture publique, le soutien de l'Etat a notamment porté sur :

- la médiathèque principale du réseau des médiathèques de l'intercommunalité du Pays de Lanouaille (42 590 euros de DGD pour son équipement matériel-mobilier),
- la librairie « Des Livres et Nous » à Périgueux pour le développement de son fonds et la modernisation de son équipement informatique (8 000 euros),
- le label "librairie indépendante de référence" accordé à la librairie Les Bullivores de Périgueux, (bande dessinée) et le renouvellement de ce label pour les librairies Montaigne, La Colline aux Livres, La Mandragore, et Majuscule,
- le développement d'un projet numérique du département en partenariat avec la bibliothèque départementale de prêts (28 000 euros) et la réalisation d'une résidence d'auteurs consacrée à l'écriture de fiction pour les adolescents (10 000 euros),
- le salon biennal du Livre Gourmand à Périgueux.

## **528 000 euros pour la transmission du savoir et la démocratisation de la culture**

En matière de transmission des savoirs, le soutien de l'Etat s'exerce notamment par le financement des établissements d'enseignement supérieur et d'enseignement spécialisé à l'éducation artistique et culturelle.

Des actions spécifiques sont venues soutenir la démocratisation de la culture sur les territoires :

- l'agence culturelle Dordogne Périgord et les différents services de l'État ont conforté leurs relations dans la mise en œuvre de la politique d'éducation artistique,
- le pôle national « Arts du cirque » de Boulazac a renforcé son action de sensibilisation et d'éducation des publics notamment scolaires,
- le nouveau pôle de compétences culture santé en Aquitaine, coordonné avec l'Agence culturelle ACDDP, a développé des projets culturels à l'hôpital et en établissements médico-sociaux (EHPAD Excideuil et Thiviers, centres hospitaliers de Vauclaire et Montpon),
- en milieu carcéral, l'Etat a maintenu son soutien à des projets artistiques dans les 3 établissements pénitentiaires de Dordogne, projets co-construits avec des structures culturelles du département (Agence Culturelle Dordogne-Périgord, Ligue de l'enseignement, BDP, Festival Minos, ...).

## Aménagement environnement et développement des territoires

### Aménager l'espace

- **504** communes dotées d'un document de planification opposable (POS, PLU, carte communale).
- **309** procédures sur documents d'urbanisme suivies (135 POS/PLU, 174 cartes communales, 1 schéma de cohérence territoriale).
- **13** "porter à connaissance" notifiés pour l'élaboration ou la révision d'un document d'urbanisme, dont 1 PAC intercommunal, ainsi que de nombreux «porter à connaissance» complémentaires motivés par la réception de nouvelles données et informations sur certains territoires en étude.
- **12** demandes de création de zone d'aménagement différé ont été orientées vers un DPU.
- **19 186** actes instruits dont 26 % de permis de construire ou d'aménager.
- **196** autorisations de défrichement ont été délivrées dont **170** ha pour la mise en culture, **52** ha pour l'urbanisation et **47** ha pour l'exploitation de carrières.

Types de milieux	21 sites NATURA 2000 sur près de 384 Km <sup>2</sup>
Rivières	Dordogne et Vézère
Réseaux hydrographiques et milieux humides	vallées des Beunes vallée de la Nizonne
Rivières et milieux associés	vallée de la Dronne (de Brantôme à sa confluence avec l'Isle) vallée de l'Isle (de Périgueux à la confluence avec la Dordogne)
Réseaux hydrographiques, milieux humides et coteaux	vallon de la Sandonie, vallées de la Double réseau hydrographique de la Haute Dronne
Coteaux calcaires, pelouses sèches	coteaux de la Dronne, du Causse de Daglan et de la vallée du Céou, de la vallée de la Borrèze, de la vallée de la Vézère, de la vallée de la Dordogne, de Proissans, Ste-Nathalène et St-Vincent le Paluel. plateau d'Argentine
Sites à chauve-souris	grottes d'Azerat et de St-Sulpice d'Eymet, tunnels de St-Amand de Coly et d'Excideuil carrières de Lanquais la Roque

### Listes des plans, projets, travaux soumis à évaluation des incidences Natura 2000

Évaluation des Incidences Natura 2000 : 1 <sup>ère</sup> liste locale : AP du 30 mai 2011	Évaluation des Incidences Natura 2000 : 2 <sup>ème</sup> liste locale : AP du 20 mars 2012
1- travaux soumis à permis d'aménager (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 2- permis de construire (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 3- constructions de canalisations de gaz et hydrocarbure 4- créations de zones de développement éoliens 5- inscriptions d'itinéraires au plan départemental de promenades et d'itinéraires randonnées 6- inscriptions d'espaces, sites ou itinéraires au plan départemental relatif aux sports de pleine nature 7- créations et mises en service d'hélistations 8- créations de plates-formes d'envol ou d'atterrissage d'aérodynes 9- fouilles archéologiques (conditions particulières suivant arrêté préfectoral)	1- premiers boisements (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 2- retournements de prairies (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 3- créations de plans d'eau (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 4- vidanges de plans d'eau (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 5- assèchements ou la mise en eau de zones humides (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 6- travaux d'entretien de ponts et tunnels (conditions particulières suivant arrêté préfectoral) 7- travaux ou aménagements sur les parois rocheuses ou cavités souterraines (conditions particulières suivant arrêté préfectoral)

## Aides à l'agriculture en 2012

Aides du premier pilier	Nb de dossiers	Montants versés au 31/12/2012
<b>Aides couplées du 1er pilier</b>		
Aide à l'assurance récolte		Dispositif payé en mars 2013
Aide aux protéines végétales	83	83 631 €
Aide aux légumineuses fourragères	28	45 843 €
Aide aux fruits à coque		Découplage total en 2012
Aide aux tomates destinées à la transformation		Découplage total en 2012
Aide aux prunes destinées à la transformation	113	1 925 755 €
Aide aux poires destinées à la transformation	1	10 372 €
Soutien à l'agriculture biologique - volet maintien	209	603 059 €
Soutien à l'agriculture biologique - volet conversion	234	1 292 995 €
Aide aux veaux sous la mère	442	495 419 €
Aide à la qualité du tabac	151	191 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 261</b>	<b>4 648 274 €</b>

<b>Aides découplées du 1er pilier</b>	<b>6 135</b>	<b>67 758 981 €</b>
---------------------------------------	--------------	---------------------

Aides animales du 1er pilier	Nb de dossiers	Montants versés
Prime à la vache allaitante	1 961	9 990 650 €
Aides aux ovins / caprins	329	904 658 €
<b>TOTAL</b>	<b>2290</b>	<b>10 895 308 €</b>

Aides du second pilier	Nb de dossiers	Montants versés
Indemnité compensatoire de handicap naturel	1 758	4 648 273 €
Prime herbagère agro-environnementale	851	2 607 195 €
mesure agro-environnementale rotationnelle	5	16 649 €
Conversion à l'Agriculture Biologique	32	244 000 €
Protection des races menacées	0	0 €
Apiculture	10	28 815 €
MAE Territoriales	83	284 512 €
<b>TOTAL second pilier</b>	<b>2 739</b>	<b>7 829 444 €</b>

# Protection des populations

Les missions de sécurité civile du préfet recouvrent la prévention des risques, notamment sanitaires, naturels et technologiques et l'organisation opérationnelle des secours.

## Protection contre les risques technologiques et naturels

### Le risque industriel

#### ➤ la surveillance exercée par la DREAL

225 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) soumises à autorisation sont suivies par la DREAL, parmi lesquelles figurent 4 sites Seveso seuil haut et 4 sites Seveso seuil bas. Les secteurs à enjeux sont les installations pyrotechniques et chimiques, les carrières, les industries de transformation du bois et les industries papetières.

#### - contrôles de la DREAL en 2012

- 75 inspections suivies de trois mises en demeure
- 13 visites d'inspections réalisées sur des sites Seveso
- 5 stations services inspectées

#### - la réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau (programme RSDE)

- 3 établissements industriels supplémentaires ont été astreints, par arrêté préfectoral, à lancer des mesures de détection de la présence éventuelle de substances dangereuses dans leurs rejets.
- 2 établissements, déjà soumis à détection, ont été astreints par arrêté préfectoral à mettre en place une surveillance pérenne.

#### ➤ la surveillance exercée par la DDCSPP

Les installations classées pour la protection de l'environnement surveillées par les services vétérinaires concernent essentiellement les élevages et les industries agroalimentaires, soit 1356 établissements dont 136 soumis à autorisation.

En 2012, l'attention a notamment porté sur la filière méthanisation qui se développe, les extensions d'élevages agricoles existants et les plaintes de voisinages relatives à la présence ou à l'implantation de nouveaux bâtiments d'élevage.

### Les risques naturels

➤ **124 communes** disposent d'un plan de prévention des risques inondation (PPRI) approuvé. Les PPRI concernant le bassin de la Beauronne et Chancelade (7 communes) et le bassin du Manoire (8 communes) ont été approuvés en 2012 et les PPRI de 19 communes du bassin de la Dronne sont en cours d'élaboration.

➤ **24 communes** sont couvertes par un plan de prévention des risques mouvements de terrain et/ou retrait-gonflement des argiles. Pour faire face aux risques d'effondrement de terrain sur la commune d'Allas-les-Mines située au dessus d'une ancienne carrière souterraine de ciment et de chaux, un plan de ce type a été engagé.

228 communes sont concernées par des mouvements de terrain et 486 par des cavités souterraines.

➤ **la falaise de La Roque Gageac** : l'étude globale de stabilité de la falaise (maîtrise d'ouvrage Etat) est en cours.

## Protection contre les risques accidentels

### ➤ les interventions du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)

Le nombre d'interventions du (SDIS) s'est élevé à 26121, soit une augmentation de 4 % en 2012. La variation est due à une augmentation significative du secours et de l'aide aux personnes (20516 interventions, dont plus de 6000 urgences vitales à domicile).

En 2012, 259 feux de végétation ont détruit environ 260 ha (400 ha détruits en 2011). L'élaboration en cours d'une charte de la constructibilité et le développement des systèmes d'information géographique (en particulier PIGMA) devraient améliorer la prise en compte du risque incendie.

Le projet global de modernisation des moyens opérationnels du département (PGMOD) s'est achevé en 2012 avec la mise en service d'un nouveau système informatique de gestion de l'alerte (ARTEMIS). Le SDIS est maintenant doté d'outils modernes et performants au niveau du centre de traitement de l'alerte, des 41 centres d'incendie et de secours et des 1500 sapeurs pompiers pour la diffusion de l'alerte.

### ➤ la surveillance des 4993 établissements de Dordogne recevant du public (ERP)

En 2012 le SDIS a réalisé 773 visites de sécurité (542 visites en 2011) au sein des 4 commissions d'arrondissement, des deux commissions communales et de la sous-commission départementale de sécurité.

415 avis défavorables ne sont pas encore levés. En 2011, 132 avis défavorables n'étaient pas levés sur les ERP de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> catégorie.

## Sécurité alimentaire et santé animale

### La surveillance de la santé animale

Pour lutter contre certaines maladies animales transmissibles à l'homme et d'autres provoquant des pertes économiques très importantes pour les éleveurs, un dépistage systématique est organisé dans les élevages. Des missions de service public sont aussi exercées dans l'apiculture, l'aquaculture, la détention d'espèces sauvages et le transport d'animaux. Les 333 contrôles prévus par le plan national d'inspection ont été réalisés.

L'année 2012 a été marquée par la persistance de la tuberculose bovine à un niveau important (environ 280 suspicions, 27 foyers) avec la possibilité, à titre dérogatoire et expérimental de ne procéder qu'à des abattages partiels. Les actions de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage ont décelé des résultats positifs sur 6 sangliers, 16 blaireaux et 1 chevreuil. La coordination interdépartementale de la lutte contre cette maladie s'est poursuivie, avec aussi la participation à l'élaboration du plan d'action national de lutte contre la tuberculose bovine.

Un foyer de brucellose porcine a été traité, suivi d'un abattage du cheptel.

Le nombre de plaintes relatives aux mauvaises conditions de détention d'équidés, de bovins et d'animaux domestiques a beaucoup augmenté (28 en 2012). Des retraits d'animaux ont donc été fréquemment organisés en relation avec des associations de protection animale pour leur prise en charge.

### La surveillance des denrées alimentaires

Afin d'assurer la qualité sanitaire des denrées alimentaires, 1200 prélèvements ont été réalisés à tous les stades (abattoirs, transformation et distribution) et sur tous les types de denrées alimentaires pour rechercher les résidus chimiques, les contaminants environnementaux, les bactéries et les analytes.

Sur les 1213 inspections réalisées, 5 % des établissements présentaient de graves manquements aux règles de sécurité sanitaire et 80 % des établissements contrôlés étaient globalement conformes aux règles sanitaires.

## Préparer les services aux risques

En cas de catastrophe, le préfet prend la direction des opérations en s'appuyant sur les services de l'Etat et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), en lien étroit avec les collectivités locales, les opérateurs publics nationaux (ERDF, Météo-France...), les entreprises et le milieu associatif.

La préparation aux risques prend diverses formes d'action :

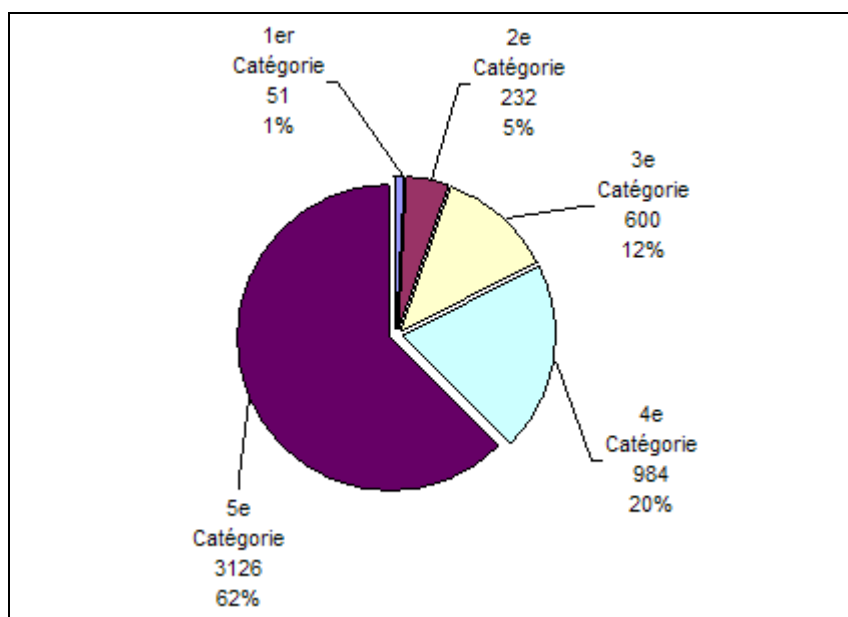
- l'adaptation régulière des plans ORSEC et des plans particuliers d'intervention en prenant en compte l'enseignement issu des exercices ;
- l'établissement de 142 plans communaux de sauvegarde (PCS).  
Maillon local de l'organisation de la sécurité civile, le PCS s'intègre dans l'organisation générale des secours constitué par le dispositif ORSEC. C'est un outil opérationnel pour apporter une réponse de proximité à la gestion de tout type d'événement de sécurité civile (phénomènes climatiques extrêmes, crises sanitaires, perturbations de la vie collective, accidents de toutes natures). Le PCS est obligatoire dans 142 communes de la Dordogne dont le territoire est menacé par un risque particulier (inondation, mouvement de terrain, établissement SEVESO, barrage....).  
Fin 2012, 27 communes en étaient dotées et une soixantaine de nouveaux PCS étaient en cours de réalisation ;
- l'organisation de quatre exercices en 2012 :
  - transport de matières dangereuses (exercice cadre et exercice de terrain à Cubjac),
  - accident dans le tunnel de la crête de l'A 89,
  - accident spéléo,
  - inondation d'une dizaine de communes du Bergeracois pour tester les plans de sauvegarde communaux.

## Protection des populations

### Activités opérationnelles du service départemental d'incendie et de secours

Catégorie	2011	2012	2011/2012 en %
Accidents de la circulation	2263	2219	-2%
Aideaux personnes	2229	2374	6%
incendie	2265	2183	-4%
Opérations diverses	2840	2746	-3%
Risques technologiques	676	469	-44%
Secours aux victimes	14794	16130	8%
<b>Total :</b>	<b>25067</b>	<b>26121</b>	<b>4%</b>

### Répartition des 4993 établissements recevant du public en Dordogne



### Protection économique du consommateur

#### Activités de contrôle de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations

- 789 visites d'établissements ont été suivies par 213 avertissements, 23 mesures de police administrative et 34 procès verbaux transmis au procureur dont :
  - 334 visites dans le cadre de l'opération interministérielle vacances : 97 avertissements, 6 mesures administratives et 7 procès verbaux
  - 74 visites lors des opérations de fin d'année : 10 avertissements et 6 procès verbaux
- 256 prélèvements pour analyse.
- 36 jours consacrés de veille concurrentielle dans la commande publique.



# Cohésion sociale

Pour lutter contre la précarité, l'action des services de l'Etat est tournée vers l'amélioration des conditions de logement et le renforcement de la solidarité en direction des populations les plus fragiles.

## Le logement

### Soutenir l'offre de logement social

#### ➤ 410 502 € de l'Etat pour le logement social public

En 2012, l'Etat a renouvelé pour une période de 6 ans au Département l'attribution des aides publiques à la pierre (hors prestation de l'agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU), tout en continuant d'assurer l'instruction des dossiers et le conventionnement pour le compte de celui-ci. L'Etat a délégué dans ce cadre en 2012 au Département 410 502 euros, qui ont permis de financer 117 nouveaux logements, dont 65 logements d'intégration (PLAI) pour des locataires aux plafonds de ressources faibles.

Pour la première fois en Dordogne, le montage financier d'une opération de 5 habitations à ossature bois, sous forme de prêt social location- accession (PSLA), a été réalisé afin de résorber une situation d'habitat précaire de 5 familles du voyage sédentarisées.

#### ➤ 1,8 million € de l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH)

Ces crédits délégués au Conseil Général ont permis l'amélioration de 335 logements de propriétaires occupants et 35 logements de propriétaires bailleurs. Ces 370 logements sont situés pour 214 d'entre eux en opération programmée d'amélioration de l'habitat ou en programme d'intérêt général.

L'année 2012 a été marquée par le lancement de l'OPAH de renouvellement urbain de Périgueux, le PIG de la communauté d'agglomération périgourdine et le renouvellement du PIG du bassin Ribéracois- Double.

Les 35 logements subventionnés en faveur des propriétaires bailleurs disposent de loyers conventionnés sociaux.

#### ➤ 3,1 millions € de participation financière de l'ANRU

Comme en 2011, plus de 3 millions d'euros de subventions de l'ANRU ont été versés aux bailleurs sociaux et aux collectivités dans le cadre des programmes de renouvellement urbain de Boulazac, Bergerac et Périgueux.

117 logements sociaux neufs aux normes « bâtiments basse consommation » ont été livrés : 18 maisons individuelles à Bergerac, 52 logements collectifs à Périgueux, 20 à Boulazac et 8 à Bergerac. Sur ces 117 logements, 50 logements sont des PLAI à destination d'un public aux plafonds de ressources parmi les plus bas.

Sans financement de l'agence, mais intégrés à la convention pluriannuelle, la maison de quartier de La Cattede à Bergerac, la chaufferie bois et le plateau sportif du Gour de L'Arche à Périgueux constituent les principaux équipements contribuant à l'attractivité de ces quartiers prioritaires.

#### ➤ Le plan départemental de l'habitat

Le plan départemental de l'habitat a été approuvé en août 2012 par arrêté conjoint de l'Etat et du Conseil Général. Ce dispositif a pour objet, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, d'assurer la cohérence des politiques de l'habitat et d'établir des orientations sur la base d'un diagnostic partagé.

Des réunions d'information territoriales co-animées par les sous-préfets et le Conseil Général ont été organisées dans les arrondissements de Nontron, Bergerac et Périgueux, et enfin de Sarlat en février 2013.

### ➤ Les conventions d'utilité sociale (CUS)

Le décret du 4 janvier 2012 relatif aux CUS des organismes à loyer modéré pour les logements foyers a entraîné la signature de 3 avenants aux CUS signés par Dordogne Habitat, Périgueux Habitat et Périgordia Habitat.

### Faciliter l'accès au logement

Une convention de réservation du patrimoine locatif social et d'activation du contingent préfectoral a été signée en 2012 entre l'Etat et les bailleurs sociaux, afin de loger les plus défavorisées et de suivre leur parcours résidentiel.

2012 a vu aussi l'approbation par l'Etat et le Conseil Général du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées pour la période 2012-2017. Les maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui constituent l'un des outils financiers de ce plan font l'objet d'un soutien constant.

#### ➤ Le logement des plus défavorisés : 4 899 558 €

En 2012, l'Etat a consacré 4 899 558 € à l'hébergement et au logement des personnes vulnérables. L'intermédiation locative ou l'accompagnement vers et dans le logement (AVDL) complète le dispositif d'hébergement déjà en place.

L'implantation du service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) se poursuit. Construit autour du 115 (samu social) et des deux plateformes d'accueil et d'orientation de Périgueux et Bergerac, il couvre aujourd'hui la totalité des places d'urgence du territoire et se développe progressivement vers les places d'insertion et de logement adapté. Co-porté par l'ASD et le SAFED et coordonné par l'ASD, le SIAO 24 est une source importante de suivi de l'activité des CHR.

#### ➤ 304 137 € pour la création d'aires d'accueil des gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été adopté par le préfet et le président du Conseil Général par arrêté du 21 mars 2012 pour la période 2012-2017.

Les aides de l'Etat se sont élevées à 304 137 € en 2012. La livraison de 20 places supplémentaires a été réalisée avec la mise en fonctionnement de l'aire de Montpon- Ménéstérol.

### Favoriser le maintien dans le logement

En 2012, la commission de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX) a examiné 450 dossiers, soit une augmentation d'activité de 85 %. La prévention des expulsions dans le secteur privé s'est améliorée avec 46 % de dossiers examinés. Un partenariat avec l'ADIL et l'UDAF pour la réalisation d'enquêtes préalables au passage en CCAPEX a été développé (118 enquêtes sociales en 2012). Des solutions ont pu être trouvées pour 75 % des personnes concernées.

La commission départementale de conciliation, appelée à résoudre des litiges entre bailleurs et locataires, a permis en 2012 de concilier 2 affaires sur 9 litiges traités.

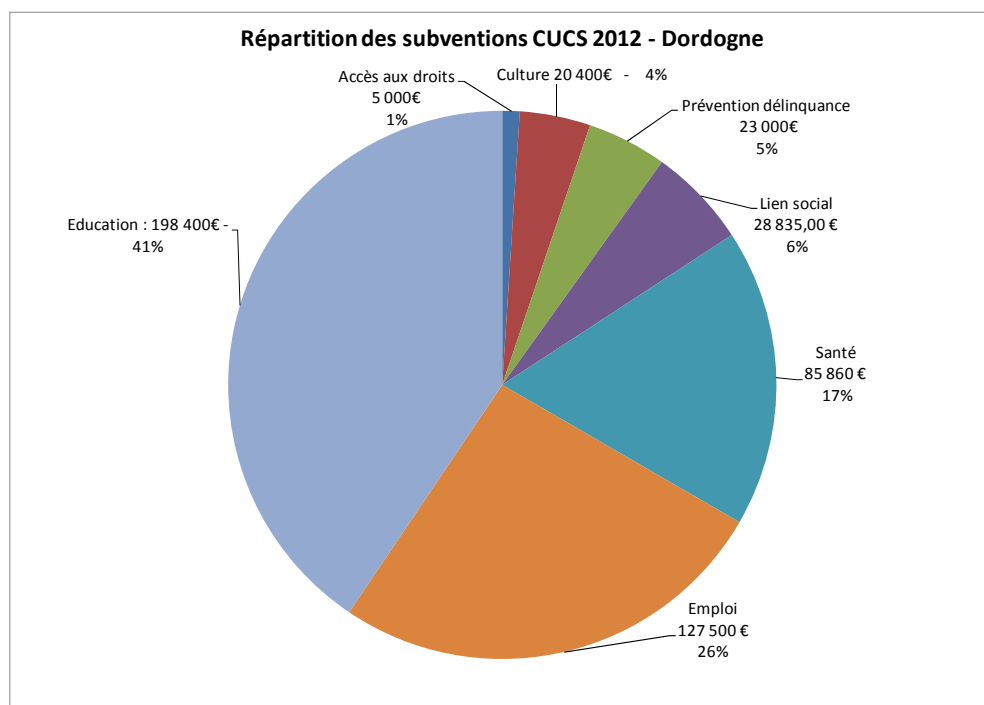
Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne créé en 2011 a poursuivi son action spécifique d'information, d'accompagnement et de conseil auprès des élus avec un guichet unique mis en place à la DDT. 11 réunions de comités techniques du pôle ont permis l'examen de 224 dossiers. 19 092 € ont été consacrés à 2 opérations de travaux d'office. 25 logements sont sortis de la non-décence en 2012.

## Egalité des chances et solidarité

### Une politique de la ville active : un cadre en évolution

La politique de la ville, formalisée en 2007 par deux contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), concerne les communes de Boulazac (Hauts d'Agora), Coulounieix-Chamiers (Bas-Chamiers), Périgueux (Gour de l'Arche, Le Toulon, La Gare) et Bergerac (La Catte, Naillac, Jean Moulin et Beauplan). Des avenants ont été signés en 2012 permettant la prolongation de ces CUCS jusqu'à fin 2014.

➤ **489 000 €** ont été versés en 2012 en crédits de fonctionnement pour la politique de la ville, permettant de soutenir 59 actions dans les domaines de l'éducation, de l'emploi, de la santé et de la prévention de la délinquance. L'axe éducatif demeure le plus développé avec 198 240 €, dont 143 700 € pour le seul programme de réussite éducative, en direction d'enfants et adolescents âgés de 2 à 16 ans, qui ne bénéficient pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur développement.



Deux opérations « cordées de la réussite » ont vu leurs premiers effets concrets. Ce dispositif vise à inciter les élèves à poursuivre leurs études après le baccalauréat avec la constitution d'un réseau d'établissements et de tutorats.

Par ailleurs, 7 élèves de quartiers défavorisés ont bénéficié de places en «internat d'excellence» au collège de La Roche-Beaulieu.

➤ **90 000 €** de crédits d'investissement ont été versés dans le cadre de l'opération de construction de la maison de quartier de la gare, portée par la ville de Périgueux.

➤ **plus de 400 000 €** de crédits ont été attribués à des postes aidés. Hors enveloppe départementale spécifique, 9 postes d'adultes-relais ont été soutenus par l'Etat (3 à Boulazac et Coulounieix-Chamiers, 1 à Périgueux et 2 à Bergerac) pour un montant de près de **200 000 €**. En outre, 16 postes en CAE spécifiques aux quartiers « politique de la ville » ont été pris en charge en 2012 pour une aide supérieure à **200 000 €**.

### Actions en faveur de la jeunesse

## ➤ Le soutien à la jeunesse

Soutien aux politiques de jeunesse : **84 443 €** ont été attribués aux politiques partenariales locales mises en place sur quatre communautés de communes et neuf communes en faveur de la jeunesse.

Deux journées d'étude sur la mobilité des jeunes en territoire rural et les pratiques des clubs sportifs en matière de jeunesse ont été organisées.

Information jeunesse : l'Etat soutient les points information jeunesse, au nombre de 13 dans le département, à travers l'aide accordée au centre régional d'information jeunesse (CIJA)

Aides aux projets de jeunes : 6 projets, individuels ou collectifs, ont pu bénéficier d'une aide pour un montant total de **5600 €**

Soutien à la parentalité : l'Etat a consacré **41 638 €** au soutien d'actions conduites par les acteurs locaux dans le cadre du réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement à la parentalité.

## ➤ Accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif

La protection des mineurs en accueil de loisirs sans hébergement, séjours de vacances et camps de scoutisme s'effectue à partir d'un contrôle du respect des normes d'encadrement lors des déclarations (1657 déclarations contrôlées), de vérification des conditions matérielles d'accueil avant première ouverture (17 visites), de contrôle des accueils lors de leur fonctionnement (86 contrôles).

15 % des accueils contrôlés ont fait l'objet d'injonctions (sécurité des installations ou des activités, défaut de qualification de l'encadrement des activités sportives, non-respect de l'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu dans les bois).

Une mesure administrative a été prise pour suspendre le fonctionnement d'un séjour de vacances dans une famille.

## Soutien au sport

L'Etat a consacré **670 900 €** au développement du sport, dont 575 300 € pour le soutien de 46 comités départementaux et 188 clubs sportifs et 95 600 € pour l'organisation de 95 modules semestriels au bénéfice des jeunes hors du temps scolaire

Il a soutenu en outre la création ou l'amélioration de 6 équipements sportifs, dont 3 dans le nord-est du département, permettant ainsi de rééquilibrer les aides d'investissement sur le territoire.

Dans le cadre de l'opération nationale « 1000 jeunes bénévoles futurs dirigeants », 8 jeunes périgourdiens ont pu bénéficier d'une formation organisée en partenariat avec le mouvement sportif, ESL 24 et les autres partenaires locaux.

5 jeunes du COCC handball ont présenté un projet « développement durable » et gagné un séjour d'une semaine aux jeux olympiques de Londres. 7 actions « sentez-vous sport » ont été labellisés en 2012.

## Vie associative, bénévolat et engagement citoyen

➤ Emploi associatif : **136 715 €** ont financé 18,5 postes FONJEP, affectés au développement de la vie associative.

➤ Bénévolat associatif : le fonds de développement de la vie associative (FDVA) a cofinancé 33 actions de formation (19 200€) et 3 nouveaux projets (6500€), soit un montant total de **25 700 €**

➤ Volontariat associatif : le service civique

44 jeunes de 16 à 25 ans ont été accueillis en service civique dans 37 structures différentes (associations, maisons de retraites, communes) pour une mission au service de la collectivité et de l'intérêt général.

➤ Soutien du réseau associatif départemental : la mission d'accueil et d'information des associations, aidée à hauteur de 5 000 €, a élaboré le 3<sup>ème</sup> programme commun de formation des bénévoles et a contribué à la mise en œuvre d'une formation de bénévoles dans le champ sportif pour les femmes « filles sportives, femmes bénévoles ».

# Education

62 202 élèves sont scolarisés dans les écoles primaires et les établissements secondaires des secteurs public et privé. Globalement, les effectifs scolaires en Dordogne connaissent une baisse dans le premier degré et une hausse dans le second degré.

L'éducation nationale emploie près de 5 400 agents en Dordogne pour un budget de 258 millions d'euros environ.

## Les résultats de l'enseignement

### ➤ Les chiffres de l'orientation.

- à tous les paliers (collège et lycée), le taux de redoublement se réduit, passant en dessous de la moyenne académique.
- le taux de passage de 3<sup>ème</sup> en seconde générale et technologique est en progrès, tout en restant inférieur à la moyenne académique.

➤ **Le taux de réussite au baccalauréat général** est de 90,5 % en Dordogne (90.4% pour l'académie).

## La liaison écoles-collège

L'objectif de cette liaison est d'améliorer la continuité des enseignements et des apprentissages, et de favoriser la continuité du parcours de formation de l'élève. En outre, il s'agit de valider l'acquisition du palier 2 du socle commun pour 100% des élèves en fin de cinquième et d'améliorer la fluidité du parcours scolaire (diminuer le nombre d'élèves en retard à l'entrée en 6ème). Un conseil pédagogique inter-degrés est créé dans ce cadre.

2 collèges du département expérimentent cette liaison : le collège de Beaumont-en-Périgord et le collège de Vergt.

## Les cordées de la réussite

Il s'agit de mettre en place des partenariats entre établissements d'enseignement supérieur (grandes écoles, universités) et des lycées ou collèges, afin de promouvoir l'égalité des chances et la réussite des jeunes pour entrer dans l'enseignement supérieur.

Pour le département, trois cordées sont mises en place :

- une sur le secteur de Bergerac pour développer la poursuite d'études par les bacheliers professionnels en BTS,
- une autour du campus de Périgueux pour accompagner vers l'enseignement supérieur les jeunes issus des milieux ruraux isolés,
- une sur le secteur de Périgueux à partir du lycée Claveille.

Ces actions ont reçu un financement de l'Etat de 28 000 euros.

## Education

### 62 202 élèves scolarisés

Etablissements publics	2011	2012	Etablissements privés	2011	2012
1 <sup>er</sup> degré	32 073	31 671	1 <sup>er</sup> degré	1 986	2034
2nd degré			2nd degré		
Collèges	15 382	15 308	Collèges	2 224	2147
Lycées	6 765	6 824	Lycées	610	615
Lycées professionnels	3 066	3 007	Lycées professionnels	594	596
	<b>57 286</b>	<b>56 810</b>		<b>5 414</b>	<b>5 392</b>

### Les taux de réussite aux examens

Examen		% Dordogne	% Académie
Baccalauréat général		90,5	90,4
Baccalauréat technologique		86,5	87,3
Baccalauréat professionnel	Production	77,3	79,9
	Service	86,3	83,9
BTS	Production	81,2	81,1
	Services	71,3	73,7
CAP	Production	79,9	84,0
	Services	82,8	88,2

## Respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles

L'Etat et les collectivités locales sont liés par un système de relations administratives et financières complexes au service de nos concitoyens. Ces relations s'inscrivent dans le cadre constitutionnel du respect de la démocratie, des lois et des libertés individuelles.

## Mettre en œuvre le schéma départemental de coopération intercommunale

Le schéma de la coopération intercommunale (SDCI) de la Dordogne, arrêté le 28 décembre 2011, comporte 90 mesures de simplification de la carte intercommunale déclinées en 24 propositions concernant les EPCI à fiscalité propre et 66 propositions impactant les syndicats.

La réalisation de ces 90 propositions est planifiée sur la période 2012-2014. A terme, le territoire départemental sera maillé par 26 EPCI à fiscalité propre (dont 2 communautés d'agglomération) et 178 syndicats.

12 mesures du SDCI ont été mises en œuvre de façon anticipée avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les 78 mesures restantes à mettre en œuvre ont été programmées selon deux vagues : une première vague de projets prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et une seconde vague de projets prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Au titre de cette première vague de projets, 27 propositions d'extension de périmètre, de fusion de groupements intercommunaux, ainsi que de dissolution de syndicats ont été mises en œuvre portant ainsi à 39 le total des propositions du SDCI réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette évolution de la carte intercommunale se traduit donc à compter de cette date par :

- la disparition des communes isolées ;
- la création en Dordogne d'une deuxième communauté d'agglomération autour de Bergerac ;
- un nombre d'EPCI à fiscalité propre ramené à 45 (contre 52 au 1<sup>er</sup> janvier 2012) ;
- un nombre de syndicats s'établissant à 235 (contre 254 au 1<sup>er</sup> janvier 2012).

Les 51 autres propositions du SDCI ont été mises en œuvre à la fin de l'année 2012. Leur réalisation devrait aboutir avant le 1<sup>er</sup> juin 2013 pour une date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Le département de la Dordogne ne recensera alors plus aucune commune isolée, ni aucune situation de discontinuité territoriale d'EPCI et devrait dénombrier 2 communautés d'agglomération, 24 communautés de communes et 178 syndicats.

Structures	2011	2012	Variation
EPCI à fiscalité propre	52	45	- 7
Communes isolées	6	0	- 6
Syndicats	254	235	- 19

## Conseiller les collectivités locales et assurer le contrôle

44 969 actes déposés au titre du contrôle de légalité

- La dématérialisation de la transmission

64 nouvelles collectivités se sont raccordées à l'application nationale de télétransmission dénommée ACTES. Au 31 décembre 2012, 318 collectivités y étaient raccordées pour un volume global de 37,50 % des actes réceptionnés au titre du contrôle de légalité.

Depuis le 2 janvier 2012, la préfecture reçoit des budgets dématérialisés (69 pour l'année 2012). A noter que l'adhésion au projet ACTES Budgétaire suppose le raccordement préalable de la collectivité à ACTES Réglementaire en utilisant le même tiers de télétransmission.

#### ➤ **Le conseil sur les actes**

En matière de conseil aux élus, la préfecture et les sous-préfectures ont répondu à 555 demandes (courriers postaux ou électroniques), dont 209 en matière budgétaire et 346 sur des actes non budgétaires.

- **2868 actes ont été contrôlés, dont 2 537 au titre des actes prioritaires** relevant pour 50 % d'entre eux des domaines de la commande publique et de l'urbanisme.

540 interventions, dont 205 lettres d'observations, ont été adressées aux collectivités pour demander le retrait ou la reformation d'actes non-conformes. 218 actes ont ainsi été retirés ou reformés en 2012.

## 5 825 actes budgétaires déposés

#### ➤ **Actions de conseil en fiscalité et gestion publique**

Le service de la fiscalité locale de la DDFiP a encore été fortement mobilisé par la réforme de la fiscalité directe locale, notamment au niveau du suivi des fonds de garantie individuelle de ressources (versements et prélèvements) suite à la réforme de la taxe professionnelle.

En 2012, ce service a été sollicité sur 361 dossiers portant sur des travaux d'assistance au contrôle de légalité, sur des demandes de simulation de taux et sur des questions fiscales de toute nature de la part des collectivités locales.

La préparation du schéma de coopération intercommunale (SDCI) a suscité de nombreuses études en matière fiscale. Les services de la DGFIP ont participé à toutes les réunions auxquels ils étaient conviés en présence des sous-préfets et des élus.

Des ateliers pédagogiques animés par la DDFiP à l'attention des élus et de leurs services, portant sur la recette locale et sur le thème de la fiscalité des activités commerciales des collectivités locales se sont déroulés en fin d'année. Près de 150 personnes (élus et secrétaires de mairie) ont ainsi participé aux différentes sessions.

La DDFiP a formulé 338 avis juridiques en 2012 ayant trait au contrôle de légalité, aux marchés publics, à l'intercommunalité ou à des questions comptables (écritures spécifiques sur des opérations de fusion, mises à disposition, affectation, dissolution...). Il convient de souligner la complexité croissante des questions posées, notamment du fait de la mise en place du SDCI et des évolutions législatives en matière de fiscalité, comme la TVA.

28 des 43 collectivités détectées en difficulté en 2012 ont été inscrites dans le réseau d'alerte sur décision conjointe du préfet et du directeur départemental des finances publiques.

#### ➤ **2 924 actes budgétaires vérifiés**

Au 15 mars 2012, 94,35% des comptes de gestion 2011 des collectivités du département, ce qui représente plus de 2000 comptes de gestion, ont été validés et produits aux ordonnateurs, permettant de voter leurs budgets dans des conditions optimales.

98 actes se sont révélés non-conformes et 98 ont été retirés ou reformés par les collectivités.

3 mises en demeure pour non inscription d'une dépense obligatoire ont été adressées à des collectivités.

Les saisines de la CRC Aquitaine Poitou-Charentes en 2012 ont concerné 4 communes et 1 communauté de communes et ont porté sur :

- 3 budgets primitifs en déséquilibre ;
- 2 comptes administratifs en déficit ;
- 2 budgets primitifs non adoptés ;
- 2 comptes administratifs non adoptés.



## Les ressources des collectivités locales

### Près de 440 millions d'euros de concours financiers de l'Etat

En 2012, le montant des concours financiers accordés par l'Etat aux collectivités territoriales a atteint 439.081.439 euros comprenant :

- 161.893.834 € pour les communes,
- 42.129.153 € pour les EPCI et les établissements publics (SDIS),
- 235.058.452 € pour le Conseil Général.

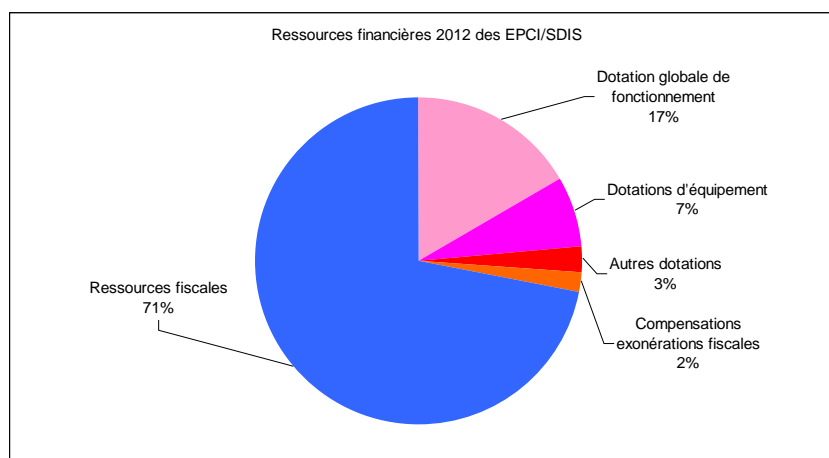
L'enveloppe de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), créée en 2011 et issue de la fusion de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR), s'élevait à 10.045.547 €, soit une augmentation de près de 3 % par rapport à 2011. La DETR a permis de financer 161 projets avec une contribution moyenne de 62.395 € par opération.

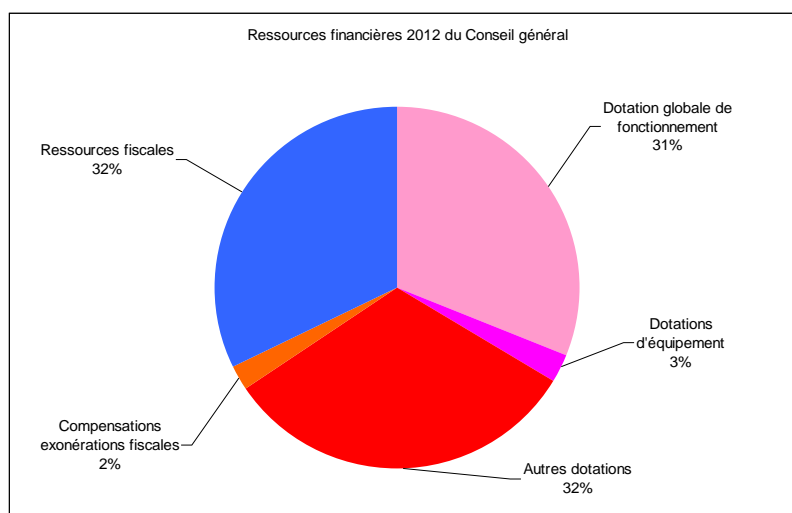
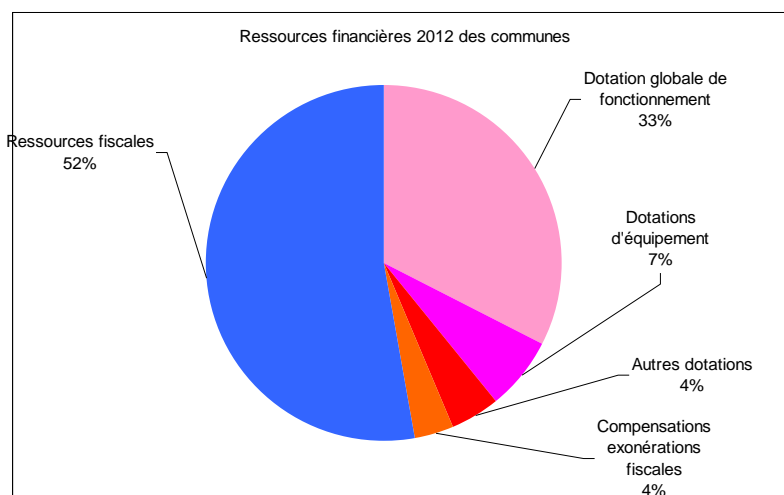
Parmi les projets les plus significatifs :

- 12 projets de développement économique ont été aidés à hauteur de 1,8 M€,
- 54 programmes d'aménagement de centres-bourgs ont bénéficié de plus de 4 M€,
- 36 opérations de mises aux normes de sécurité et d'accessibilité ont été soutenues par plus d'1 million d'euros de crédits de la DETR.

Dotation	Communes	EPCI/SDIS	Conseil général	TOTAL
- fonctionnement (DGF)	111 616 297	25 014 558	107 666 192	<b>244 297 047</b>
- équipement (DETR, FCTVA)	22 535 666	10 446 367	9 317 895	<b>42 299 928</b>
- DGD et autres dotations (FMDI, TIPP, RSA, FCFT, droits de mutation, amendes radars)	15 322 046	4 061 825	110 837 549	<b>130 221 142</b>
- compensations d'exonérations fiscales	12 419 825	2 606 403	7 236 816	<b>22 263 044</b>
<b>TOTAL</b>	<b>161 893 834</b>	<b>42 129 153</b>	<b>235 058 452</b>	<b>439 081 439</b>

### Répartition des ressources financières des collectivités locales





## 4,90 millions d'euros de fonds européens orientés vers l'innovation, la compétitivité et le développement durable :

Les services de l'Etat concourent à l'instruction et à la programmation des crédits européens. Les services de la préfecture assurent l'engagement et le mandatement d'une partie de ces crédits qui contribuent au développement économique de la Dordogne.

Le fonds européen de développement régional (FEDER) a permis de financer 16 nouvelles opérations pour un montant de près de 1,9 millions d'euros, dont 12 étaient portées par des collectivités territoriales.

La dotation de l'axe 3 du fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui permet d'accompagner la diversification des activités sur les territoires ruraux en matière d'agritourisme, d'artisanat et de commerce, de promotion de l'action touristique et de services à la population, s'est élevée en programmation sur l'année 2012 à 2,61 millions d'euros pour 81 projets, dont 20 étaient portés par des collectivités territoriales et des syndicats intercommunaux.

Sur l'axe 4 de ce programme FEADER, lié au développement des stratégies territoriales (LEADER), 46 opérations d'intérêt local, décidées par les comités d'élus des territoires concernés (GAL), ont été programmées pour un volume de subventions de 433 500 euros.

Fonds européens	FEDER	FEADER	LEADER
Fonds européen mobilisés et montants	1 862 679	2 609 876	433 500
dont montants versés à des collectivités territoriales	1 206 497	1 998 458	

## Accueil des usagers, élections et réglementation

### Assurer l'accueil et la délivrance des titres aux usagers

La préfecture de la Dordogne est engagée dans une démarche d'amélioration de la qualité de ses services (Qualipref), notamment dans sa relation avec les usagers, la délivrance des titres et les polices administratives.

La préfecture et les sous-préfectures ont accueilli, depuis le début de l'année 2012, plus de 55 000 usagers pour diverses démarches administratives :

- 65 000 certificats d'immatriculation (soit au guichet, soit par courrier),
  - 15 230 permis de conduire,
  - 11 500 demandes de cartes nationales d'identité,
  - 7 400 demandes de passeports,
  - 2 666 candidats reçus en visites médicales à Périgueux, Bergerac, Sarlat et Nontron.
- 1 802 titres de séjour (18 823 ressortissants étrangers résident en Dordogne, soit 4,6 % de la population du département. Marocains, algériens et turcs sont les nationalités les plus représentées),
  - 73 demandes d'asile déposées (81 en 2011), avec une prédominance de ressortissants en provenance de l'Est de l'Europe (Géorgie, Arménie, Russie, Albanie...),
  - 112 ressortissants étrangers naturalisés en 2012 (133 en 2011). Depuis 2012, un test linguistique est réalisé lorsque le ressortissant étranger n'est pas titulaire d'un diplôme français. La maîtrise de la langue française est devenue une des conditions impératives pour être naturalisé.

Pour les préfectures, la réorganisation des processus de délivrance des titres induit une nouvelle répartition des rôles entre préfecture (et sous-préfectures), mairies, professionnels et l'agence nationale des titres sécurisés. A titre d'exemple, les opérations les plus courantes d'immatriculation des véhicules sont partagées avec des professionnels de l'automobile habilités par le préfet.

La lutte contre la fraude documentaire demeure un enjeu prioritaire. Le partenariat mis en œuvre avec les services de police et gendarmerie, les caisses de sécurité sociale et allocations familiales, ainsi que la sécurisation des titres par le développement de la biométrie, poursuivent cet objectif prioritaire.

### Organiser les élections

➤ Les scrutins présidentiel et législatif ont marqué l'année 2012. Ces élections ont nécessité un investissement important en terme d'organisation et d'effectif. Les soirées électorales ont mobilisé 70 personnes pour assurer le recensement général des votes, le contrôle des procès verbaux, la communication et la remontée des résultats au ministère de l'intérieur.

Pour mémoire, 10 candidats étaient en lice pour le 1er tour de l'élection présidentielle et 40 candidatures ont été déclarées en préfecture pour le premier tour des élections législatives. Un second tour a été nécessaire pour la 1ère et la 2ème circonscription.

➤ La préparation des élections des membres de la chambre d'agriculture a été lancée au dernier semestre de l'année 2012. Le scrutin par correspondance qui s'est déroulé le 31 janvier 2013 concernait 38 780 électeurs. Les opérations de dépouillement ont eu lieu le 6 février 2013.

## Mettre en œuvre les réglementations

Quelques exemples significatifs :

Activités règlementées	2011	2012	Variation
Aménagement commercial - nombre de création ou d'extension de grandes surfaces - surfaces de vente autorisées	12 19 088 m2	6 15 253 m <sup>2</sup>	- 20%
Manifestations sportives soumises à : - déclarations - autorisations	270 310	314 330	+ 16.3% + 6.5%
Classement des offices de tourisme (démarche volontaire de classement en catégorie I à III, pour 5 ans, par arrêté préfectoral)	la réforme entrée en vigueur en juin 2011 concerne : - 37 offices de tourisme - 8 syndicats d'initiative	1 dossier déposé (Sarlat)	

# Gestion financière et fiscale

La direction départementale des finances publiques (DDFIP) issue de la fusion des services des Impôts et du Trésor, regroupe sous statut unifié 666 agents au 1<sup>er</sup> mars 2013, répartis sur 39 sites. Présente aux côtés des collectivités locales dont elle est un partenaire au quotidien, la DDFIP a également renforcé son partenariat avec les services préfectoraux sur la nouvelle fiscalité directe locale, la réforme de l'intercommunalité et avec les instances représentatives de l'économie locale pour l'accompagnement des entreprises dans un contexte de crise économique.

## Un point d'entrée unique pour les élus et les particuliers

### Une offre de service regroupée et renforcée

La DDFIP est en relation permanente avec les collectivités locales sur tous les aspects comptables, financiers et fiscaux de leur activité :

- exécution des budgets locaux et tenue de leurs comptabilités,
- conseil fiscal et financier en matière de fiscalité directe locale, de gestion de trésorerie, de prestations d'analyse financière...

Le regroupement des services permet aux élus de réduire le nombre d'interlocuteurs et de disposer ainsi d'un point d'entrée unique. Dans le contexte de la réforme de la fiscalité locale et de la refonte de la cartographie des EPCI, cette activité de conseil a pris de l'ampleur depuis 2011. Ce regroupement des services dans le cadre de la DDFIP renforce également l'offre de service à l'utilisateur, particulier ou professionnel.

### Une implantation sur 39 sites

La fusion reprend le maillage territorial qui existait dans les deux anciennes structures :

- 2 services de direction à Périgueux : cours Fénélon pour le siège et le pôle gestion publique, et la cité administrative pour le pôle gestion fiscale. Il est prévu un regroupement général de la direction à la cité en 2016.
- 15 sites pour la filière fiscale :
  - 4 services des impôts des particuliers : Bergerac, Périgueux-Est, Périgueux-Ouest et Sarlat
  - 2 services des impôts des particuliers et des entreprises : Nontron et Ribérac
  - 4 services des impôts des entreprises : Bergerac, Périgueux-Est et Ouest et Sarlat
  - 1 centre des impôts foncier : Périgueux
  - 4 services de publicité foncière : Périgueux, Bergerac, Ribérac et Sarlat
- 22 sites pour la filière gestion publique :
  - 5 trésoreries principales : Périgueux municipale, Paerie départementale, Périgueux hospitalière, Bergerac municipale et banlieue, Sarlat
  - 14 recettes-perceptions : Belves, Brantôme, Boulazac, Le Bugue, Excideuil, La Force, Lalande, Montpon-Ménéstérol, Mussidan, Nontron, Ribérac, St Astier, Terrasson, Thiviers
  - 3 trésoreries : Montignac, St Aulaye et Saussignac

## La mission fiscale

Le tissu fiscal de la Dordogne reste fragile du fait d'un grand nombre de très petites entreprises parfois en limite de solvabilité et d'un taux élevé de ménages surendettés (premier rang des départements d'Aquitaine en matière de surendettement des ménages), même s'il s'est stabilisé en 2012.

En Dordogne, le taux de foyers réellement imposés n'est que de 49% pour une moyenne nationale de 56%. Néanmoins, les recettes fiscales de l'Etat ont continué à se reconstituer : les recettes de TVA augmentent de 6% environ, mais l'impôt sur les sociétés stagne. Le chiffre d'affaires des entreprises soumises à la TVA, marqueur de la croissance, est lui-même en augmentation de 1,6%.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 marque un essoufflement de l'économie locale perçu à travers le retour des incidents de paiement (déclarations de TVA sans paiement de la part des entreprises, demandes de délai de paiement) et des difficultés accrues de trésorerie des entreprises comme des ménages.

La Dordogne se caractérise par un très bon civisme, tant au niveau des particuliers (avec un taux de respect de l'obligation déclarative en matière d'impôt sur le revenu proche de 99% et un taux brut de recouvrement des impôts sur rôle supérieur à 99%) que des professionnels (avec un taux de recouvrement spontané des impôts de l'ordre de 97,5%).

En matière de contrôle fiscal, le montant des redressements sur impôts d'Etat et des collectivités locales est de l'ordre de 3% de la recette fiscale totale, elle-même proche de 1,1 milliard d'euros.

## **La mission comptable et financière**

Les comptables publics exécutent près de 2100 budgets des collectivités locales et établissements publics du département. Pour améliorer son efficacité, la DDFIP a continué à œuvrer en 2012 dans quatre directions principales.

### **Maintenir et améliorer la qualité des comptes**

Pour ce faire, la direction s'impose de :

- remettre les comptes de gestion aux maires à la mi-mars pour permettre aux élus de préparer leur budget dans de meilleures conditions ;
- réduire le délai de paiement des comptables locaux : il est à peine supérieur à 4 jours, soit un délai très inférieur à la moyenne nationale ;
- assurer un taux élevé de recouvrement des produits locaux : il est supérieur à 98% en Dordogne ;
- animer des contrôles internes inhérents à la qualité des comptes locaux.

Ces résultats placent la DDFIP de la Dordogne dans les tous premiers rangs en termes de qualité comptable. Ce résultat ne peut être obtenu que par la qualité des relations avec les services des ordonnateurs (maires et présidents de communautés de communes).

### **Dématérialiser les documents avec les collectivités locales**

La dématérialisation des documents et actes administratifs est une source d'efficacité et d'économie pour l'Etat et les collectivités locales. La Dordogne a continué à progresser pour la dématérialisation de la paye des agents communaux. Les efforts ont commencé à se porter sur la dématérialisation des titres, des mandats et des pièces justificatives des collectivités. Ce mouvement qui a pris de l'ampleur en 2011 s'est accéléré en 2012.

### **Développer les relations de partenariat avec les collectivités**

La DDFIP de la Dordogne s'est engagée résolument dans la relecture d'accords de partenariat avec les grandes collectivités : Périgueux, Sarlat, Coulounieix-Chamiers.

Les engagements partenariaux signés avec ces dernières s'ajoutent à ceux déjà en vigueur avec le Conseil Général et le centre hospitalier de Périgueux. Il s'agit de renforcer l'efficacité des services partenaires (échanges d'informations, dématérialisation, actualisation des bases fiscales...). Ces accords ont vocation à se développer.

### **L'accueil de proximité**

Le réseau de trésoreries, certes regroupé, assure un maillage suffisant du territoire. Il a renforcé sa mission de proximité sous plusieurs angles :

- Le guichet fiscal unifié qui donne mission aux trésoreries rurales – même si leur activité est prioritairement tournée vers le secteur public local - d'accueillir les usagers sur tout sujet fiscal. En 2012, le nombre de visites d'usagers a atteint le chiffre de 4 475 pendant la période de campagne d'impôt sur le revenu et 24 871 pour celle concernant la sortie des avis d'imposition.
- Le conseil financier et fiscal des trésoriers, qui est en mesure d'apporter des informations précises sur la fiscalité des activités communales (action économique, création de zone artisanale...) et surtout intercommunales dans le contexte de regroupement actif des EPCI.

## Gestion financière et fiscale

### Les recettes de l'Etat

PRODUIT DES IMPOTS PERÇUS	année 2011	année 2012	Variation
IMPOT SUR LE REVENU	225 988 K€	<b>253 540 K€</b>	+ 12,19 %
AUTRES IMPOTS DIRECTS LOCAUX	13 253 K€	<b>14 558 K€</b>	+ 9,85 %
IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS	92 643 K€	<b>92 351 K€</b>	- 0,32 %
IMPOT SUR LA FORTUNE	10 847 K€	<b>11 596 K€</b>	+ 6,91 %
T V A	378 068 K€	<b>399 333 K€</b>	+ 5,62 %
TAXE SUR LES SALAIRES	41 439 K€	<b>43 216 K€</b>	+ 4,29 %
DROITS DE MUTATION (au profit de l'État et des collectivités territoriales)	52 561 K€	<b>48 122 K€</b>	- 8,45 %
AMENDES : Amendes forfaitaires de la Police de la	2 591 K€	<b>2 899 K€</b>	+ 11,77 %
AMENDES : Autres amendes et condamnations	1 260 K€	<b>1 574 K€</b>	+ 24,92 %
FONDS DE CONCOURS	13 410 K€	<b>16 921 K€</b>	+ 26,18 %
<b>TOTAL</b>	<b>832 060 K€</b>	<b>884 110 K€</b>	+ 6,26 %

IMPOT SUR LE REVENU	année 2011	année 2012	Variation
Nombre total de contribuables	246 297	<b>242 340</b>	- 1,61 %
Nombre de contribuables imposables	113 414	<b>118 549</b>	+ 4,53 %
Total des revenus déclarés	4 645 413 656 €	<b>4 766 392 804 €</b>	+ 2,60 %
Taxation établie	178 821 177 €	<b>208 880 281 €</b>	+ 16,81 %
Impôt moyen	1 577 €	<b>1 762 €</b>	+ 11,73 %

*52 818 personnes ont bénéficié de la prime pour l'emploi (contre 56 785 en 2011), pour un montant de 22 415 398 € (24 638 629 € en 2011), soit une moyenne de 424 € par personne bénéficiaire ( contre 434 € en 2011 )*

## Le contrôle fiscal – montants mis en recouvrement -

	Contrôle fiscal externe (CFE)			Contrôle sur pièces (CSP)		
	2011	2012	Variation	2011	2012	Variation
Impôt sur le revenu	1 050 352 €	<b>2 086 256 €</b>	+ 98,62 %	6 053 488 €	<b>5 394 014 €</b>	- 10,89 %
Impôt sur les sociétés	813 687 €	<b>1 587 398 €</b>	+ 95,09 %	995 886 €	<b>1 115 062 €</b>	+ 11,97 %
Taxe sur la valeur ajoutée	3 175 398 €	<b>6 002 627 €</b>	+ 89,04 %	1 957 822 €	<b>1 533 841 €</b>	- 21,66 %
Autres (impôts locaux, etc)	3 684 943 €	<b>1 358 246 €</b>	- 63,14 %	24 234 308 €	<b>12 820 895 €</b>	- 47,10 %
<b>TOTAL</b>	<b>8 724 380 €</b>	<b>11 034 527 €</b>	<b>+ 26,48 %</b>	<b>33 241 504 €</b>	<b>20 863 812 €</b>	<b>- 37,24 %</b>

Contrôle de la fiscalité Immobilière	2011	2012	Variation
Montant total des droits mis en recouvrement	23 919 844 €	<b>12 207 764 €</b>	- 48,96 %

## Les recettes fiscales au profit des collectivités territoriales

FISCALITE LOCALE (produits)	année 2011 (€)	année 2012 (€)	variation
Taxe d'habitation	88 157 547 €	<b>92 600 177 €</b>	+ 5,04 %
<i>Dont taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	120 061 €	132 512 €	+ 10,37 %
Taxes foncières :			
• Foncier bâti	220 810 197 €	<b>229 317 219 €</b>	+ 3,85 %
• Foncier non bâti	17 887 757 €	<b>18 194 796 €</b>	+ 1,72 %
Contribution économique territoriale :			
• Cotisation foncière des entreprises	35 781 350 €	<b>36 541 944 €</b>	+ 2,13 %
• Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	49 616 911 €	<b>53 069 108 €</b>	+ 6,96 %
Taxes d'urbanisme	4 038 883 €	<b>2 136 670 €</b>	- 47,10 % *

## Les recettes fiscales au profit d'organismes divers

AUTRES IMPOTS	année 2011 (€)	année 2012 (€)	variation
Redevance audiovisuelle	22 676 772 €	<b>23 262 750 €</b>	+ 2,58 %
Redevance d'archéologie préventive	288 677 €	<b>111 608 €</b>	- 61,34 % *

\* : la baisse résulte du tarissement progressif de la procédure, remplacée par une nouvelle taxe, la taxe d'aménagement, dont les premières prises en charge interviendront seulement en 2013